PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 1 AVRIL 2025 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Hélène HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;
Excusée :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

Conseil communal du 1 avril 2025

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

Excusée pour ce point :
Madame Hélène HARVENGT, Conseillère;

1. Démission d'un conseiller communal - Acceptation

Le Conseil communal est invité à accepter la démission de Monsieur Stève CLARA, du groupe MR-CI, de son mandat de conseiller communal à la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Excusée pour ce point :
Madame Hélène HARVENGT, Conseillère;

2. Conseil de l'action sociale - Démission d'un membre du groupe MR-CI - Acceptation

Le Conseil communal est invité à accepter la démission de Madame Hélène HARVENGT de ses fonctions de conseillère de l'action sociale.

Acceptation de la démission de Madame Hélène Harvengt et désignation de Madame Malicia Tinnirello
Accord à l'unanimité

Excusée pour ce point :
Madame Hélène HARVENGT, Conseillère;

3. Vérification des pouvoirs de la première conseillère suppléante du groupe MR-CI - Prestation de serment

Après vérification des pouvoirs, la première conseillère suppléante du groupe MR-CI est invitée à prêter serment afin d'être installée dans sa fonction de conseillère communale.

Prestation de serment

Madame Hélène HARVENGT entre en séance avant la discussion du point.

4. Tableau de préséance des membres du Conseil communal - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter le nouvel ordre de préséance des membres du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

5. Election des membres du Conseil de police de la Zone de Binche-Anderlues-Lermes - Arrêté du Collège provincial du Hainaut - PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la décision du 16 janvier 2025 par laquelle le Collège provincial du Hainaut valide l'élection, par les conseillers communaux de Binche réunis en séance du 2 décembre 2024, des neuf mandataires et de leurs suppléants, qui représentent la Ville de Binche au sein du Conseil de police de la Zone de Binche-Anderlues-Lermes.

Prise de connaissance

FISCALITE

6. Contrat n° 25/042 BCSS / VILLE DE BINCHE relatif à la communication de données à caractère personnel par la Banque Carrefour de la sécurité sociale - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le contrat n° 25/042 relatif à la communication de données à caractère personnel par la Banque Carrefour de la sécurité sociale à la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

7. Subsides communaux - Octroi d'un subside à l'Asbl Championnat de Belgique de Cyclisme de Binche 2025

Le Conseil communal est invité à :
- Conclure, avec l'Asbl Championnat de Belgique de Cyclisme de Binche 2025, une convention de partenariat chargeant ladite Asbl de diverses tâches liées au bon déroulement du championnat de Belgique sur route « hommes élites avec contrat » et « dames élites » qui se déroulera à Binche, le 29 juin 2025
- De liquider le subside de 35.000 € prévu à cet effet au budget ordinaire 2025.

Accord à l'unanimité

8. Subsides 2025 - Demande d'agréation - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la demande d'agréation pour l'année 2025 de l'ASBL Les Copains d'Abord.

Madame Leroy demande une information régulière aux Conseillers sur le cadastre des subsides octroyés par la Ville.

Monsieur Devin prend note de la demande. Il indique qu'une telle information est donnée sur une base annuelle aux Conseillers.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

9. Cession de voirie à Bray - Approbation du projet d'acte du bien sis rue des Paumes à Bray cadastré section B numéro 28 W P0000.

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte de cession de la parcelle cadastrée section B n° 28W P0000 consentie et acceptée sans stipulation de prix en vue de l'incorporation de la voirie "rue des Paumes" dans le domaine public.

Monsieur Devin :

« Il s'agit de cession de voiries à la rue des Paumes à Bray dans le nouveau lotissement et donc, après ce lotissement, il y a la cession de la voirie à la Ville de Binche, comme cela arrive à chaque construction. Il n'y a pas de rue privée à Binche ».

Accord à l'unanimité

10. Occupation de la maison sise rue Carlo Mahy 24 à 7130 Binche par Les Archers des Remparts de Binche - Approbation de la convention.

Le Conseil communal est invité à approuver la convention d'occupation précaire du bâtiment sis rue Carlo Mahy 24 à 7130 Binche à passer entre la Ville de Binche et l'ASBL Les Archers des Remparts de Binche.

Monsieur Devin :

« L'occupation de la rue Carlo Mahy par les Archers des Remparts de Binche. Je pense qu'on tire à l'arc là-bas depuis des dizaines d'années. Je me suis renseigné sur le prix, c'est 150 euros. On me dit qu'il est impossible de s'y loger. C'est une pièce avec un débarras et donc nous vous proposons de reconduire la convention ».

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

11. Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2025-2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché “Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2025-2026”, le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3419 et le montant estimé du marché “Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2025-2026”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 132.231,40 € hors TVA ou 160.000,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 621/731-60 (n° de projet 20250016) et à inscrire au budget extraordinaire de l’exercice 2026.

Accord à l'unanimité

12. Accord-cadre de travaux 2025-2026 - Fossés et ruisseaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2025-2026 - Fossés et ruisseaux », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3429 et le montant estimé du marché “Accord-cadre de travaux 2025-2026 - Fossés et ruisseaux”, établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 126.122,20 € hors TVA ou 152.607,86 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 877/731-60 (n° de projet 20250015) et qui sera inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2026.

Intervention de Monsieur Lecocq :

« J'avais une petite sensibilisation par rapport au ruisseau dans la rivière du chantier du château de la Hutte. Donc il y a un petit tournant. Y a-t-il la possibilité d'aller voir et de pouvoir mettre un gabion parce qu'il y a une érosion et donc le sentier est en train de tout doucement s'éroder et un jour, il risque de disparaître ».

Monsieur Devin :

« J'ai été à pied il n'y a vraiment pas longtemps dans le cadre de l'opération

Be Wapp, mais pas dans le sentier, moi, j'étais au sentier Maréchal et donc on s'arrêtait juste au pied. C'est à quelle hauteur, Monsieur Lecoq, votre remarque? »

Monsieur Lecocq :

« C'est juste après la maison, il y a un petit tournant comme ça et il y a vraiment une érosion et peut-être la pose d'un gabion à cet endroit est à étudier ».

Monsieur Devin :

« Parfait, nous regarderons cela. Je vous en remercie ».

Accord à l'unanimité

13. Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2025-2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché “Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2025-2026”, le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3417 et le montant estimé du marché “Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2025-2026”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 165.289,25 € hors TVA ou 200.000,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 421/731-60 (n° de projet 20250013) et à inscrire au budget extraordinaire de l’exercice 2026.

Accord à l'unanimité

14. Accord-cadre de travaux 2025-2026 - Fourniture et pose d'éléments de sécurité (potelets, ralentisseurs,...) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2025-2026 - Fourniture et pose d'éléments de sécurité (potelets, ralentisseurs,...) », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3430 et le montant estimé du marché “Accord-cadre de travaux 2025-2026 - Fourniture et pose d'éléments de sécurité (potelets, ralentisseurs,...) ”, établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 250.242,70 € hors TVA ou 302.793,67 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article

423/741-52 (n° de projet 20250049) et sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026.

Accord à l'unanimité

15. Accord-cadre de travaux de rabotage et pose 2025-2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de rabotage et pose 2025-2026", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3431 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de rabotage et pose 2025-2026". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 495.867,76 € hors TVA ou 600.000,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/731-60 (n° de projet 20250019) et à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2026.

Accord à l'unanimité

16. Accord-cadre de travaux de trottoirs 2025-2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux de trottoirs 2025-2026 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux.
- approuver le cahier des charges N° 3432 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de trottoirs 2025-2026", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 181.201,29 € hors TVA ou 219.253,56 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure ouverte.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 421/731-60 (n° de projet 20250014) et qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026.

Accord à l'unanimité

17. Construction d'un hall omnisport à Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Construction d'un hall omnisport à Binche », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux :
- approuver le cahier des charges réf. 2076 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Construction d'un hall omnisport à Binche", établis par l'auteur de projet, AM IGRETEC - Atelier d'Architecture Fabien HENNE & Co - BE PIRNAY - POLY-TECH ENGINEERING, Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 9.457.047,41 € hors TVA ou 11.443.027,37 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:
- Lot 1: TRAVAUX DE CONSTRUCTION, estimé à 9.438.242,41 € hors TVA ou 11.420.273,32 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: TRAVAUX D'INSTALLATION DE SYSTEMES D'ALARME ET D'ANTENNES, estimé à 18.805,00 € hors TVA ou 22.754,05 €, 21% TVA comprise;

- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché. Le marché sera soumis à la publicité européenne suivant les formulaires standard appropriés.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit à inscrire à la modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 764/711-54 (n° de projet 20200035).
- transmettre la décision à l'autorité subsidiante SPW-INFRASPORTS.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

18. Accord-cadre de fournitures de mobilier administration pour la Ville et le CPAS de Binche - 2025-2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de fournitures de mobilier administration pour la Ville et le CPAS de Binche - 2025-2026 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des fournitures.
- approuver le cahier des charges N° 3426 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de fournitures de mobilier administration pour la Ville et le CPAS de Binche - 2025-2026", établis par la Cellule Marchés Publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.543,20 € hors TVA ou 85.357,27 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- exécuter la procédure et intervenir, au nom de CPAS de Binche, à l'attribution du marché.
- approuver qu'en cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.
- financer ces dépenses par les crédits inscrits aux budgets extraordinaires de la Ville de Binche et du C.P.A.S pour l'exercices 2025 et qui seront inscrits en 2026.
- transmettre une copie de cette décision au C.P.A.S. de Binche.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

19. Accord-cadre de services - Contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2025-2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de services - Contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2025-2026", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des services.
- approuver le cahier des charges N° 3428 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de services - Contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2025-2026". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 68.181,82 € hors TVA ou 82.500,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, articles 421/73102-60 et 421/73103-60 (n° de projet 20250017) et à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2026.

Accord à l'unanimité

20. Préparation de terrains à boiser, la fourniture et la plantation d'essences forestières avec protection individuelle à exécuter pour le compte de l'indivision "ALLOET DE BINCHE" - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Préparation de terrains à boiser, la fourniture et la plantation d'essences forestières avec protection individuelle à exécuter pour le compte de l'indivision "ALLOET DE BINCHE", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier des charges réf. 3423 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Préparation de terrains à boiser, la fourniture et la plantation d'essences forestières avec protection individuelle à exécuter pour le compte de l'indivision "ALLOET DE BINCHE"”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles d’exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 3.089,08 € hors TVA ou 3.737,79 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget de la régie foncière de l’exercice 2025, article 500/100/10.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

21. Déclassement de divers véhicules inutilisés du Service des Travaux – Décision

Dans le cadre du déclassement de divers véhicules inutilisés du Service des Travaux, le Conseil communal est invité à :
- procéder au déclassement du véhicule de marque « MITSUBISHI - Canter (camion léger) » immatriculé « TDC355 », numéro de châssis «TYBFB634E4DS31435 », première mise en circulation le 21 avril 2005, portant le numéro de compte particulier comptable 05329/023.
- procéder au déclassement du véhicule de marque « FIAT – Ducato (véhicule utilitaire) » immatriculé « 1-CMONSIEUR-448 », numéro de châssis « ZFA25000002116344 », première mise en circulation le 05 janvier 2012, portant le numéro de compte particulier comptable 05322/067.
- procéder au déclassement du véhicule de marque « RENAULT – Master (véhicule utilitaire) » immatriculé « YYZ988 », numéro de châssis « VF1UDC1G640930226 », première mise en circulation le 17 février 2009, portant le numéro de compte particulier comptable 05323/040.
- procéder au déclassement du véhicule de marque « DUVELO (balayeuse) », immatriculé « SZS048 », numéro de châssis « 5000S00101 », année 2010, portant le numéro de compte particulier comptable 05329/022.
- procéder au déclassement du véhicule de marque « MFH 2200L (balayeuse) » immatriculé « BGR820 », numéro de châssis « 3670 », année 1997, portant le numéro de compte particulier comptable 05333/033.
- procéder au déclassement du véhicule de marque « SHMIDT (balayeuse) » immatriculé « 556ALT », numéro de châssis « WSVS5R2S191702828 », année 2009, portant le numéro de compte particulier comptable 05329/029.
- charger le Collège communal d’exécuter la décision du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

22. Concession de travaux relative à la transformation de la cafeteria en brasserie, la maintenance, la gestion et l'exploitation de la brasserie du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre de la « Concession de travaux relative à la transformation de la cafeteria en brasserie, la maintenance, la gestion et l'exploitation de la brasserie du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe de la concession ;
- approuver le cahier des charges réf. 1918 ayant pour objet “Concession de travaux relative à la transformation de la cafeteria en brasserie, la maintenance, la gestion et l'exploitation de la brasserie du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des contrats de concession.
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation de la concession.

Intervention de Monsieur Rombaut :

« Juste quelques petites précisions. J'ai essayé de lire un peu tout le cahier des charges. Ce n'était pas clair pour moi au niveau de la conservation, au niveau de la buvette, de la salle, il y a pas mal de boiseries à l'intérieur. Est-ce que tout cela est bien prévu en termes de conservation? Et aussi du cadre, naturellement, mais je pense que c'était déjà quand même bien prévu au niveau de l'approbation des travaux intérieurs qui étaient prévus. Un point aussi concernant les produits qui devaient être mis à disposition par le futur concessionnaire. On parle uniquement de produits de saison. Attendu qu'il s'agit du Musée du Masque, et même si on veut faire référence aux expositions du Musée, etc…, je demande dans quelle mesure on ne pourrait pas insister pour mettre en avant des produits locaux et la mise en avant des produits de l'entité à travers la carte et les produits qui sont disponibles. Je pense qu'on a quand même pas mal de produits ici dans la région de Binche qui peuvent être mis en avant.
En terme de redevance, je voyais qu'on partait sur une concession de 15 ans éventuellement renouvelable une fois cinq ans, mais aucun paiement prévu par le concessionnaire, aucune rétribution du concessionnaire, même si on entend bien que la mise en avant du patrimoine et toutes les rénovations, c'est déjà pas mal. Mais qu'en est-il finalement des pertes pour le musée qui finalement loue quand même et s'installe aussi à disposition à certains moments. Je pense qu'au Carnaval ça a été ouvert. Donc même si en terme de patrimonial et de bâtiment, c'est intéressant pour le Musée, de fréquentation peut-être également, par contre il y aura peut-être une petite perte pour le Musée. Donc je pense que même symboliquement peut-être c'est à voir. Et quid, ça je n'ai pas trouvé dans le document, j'ai peut-être été trop vite en le lisant en cas de faillite du concessionnaire. Cela peut arriver dans l'Horeca quand même, ça revient automatiquement à la Ville, comment ça fonctionne ? Et si je lisais bien, on parlait d'une concession de 15 ans renouvelable une fois cinq ans. Si le concessionnaire n'avait pas rentabilisé totalement son investissement, quid au bout des 15, voire 20 ans? Est-ce que

ça revient automatiquement à la Ville, au Musée? Est-ce qu'on peut reprévoir déjà une autre concession. Même si, à terme, le projet peut être intéressant. Une petite crainte quand même par rapport aux cuisines. On précise bien que ça peut être fait à l'intérieur. On parlait que cela pouvait éventuellement être fait sur l'extérieur, moyennant permis, moyennant approbation.
Le seul truc qui me faisait un peu tiquer, qu'on vienne rajouter des modules dans cette cour. Maintenant je suppose que les approbations repasseront par ici, qu'on aura quand même une vue sur les projets. Je pense que c'est important qu'on puisse avoir une vue sur les transformations au sein de ce bâtiment qui, on l'espère, se fera au bénéfice de tous les Binchois naturellement ».

Réponse de Monsieur Devin :

« Merci Monsieur Rombaut. Alors quelques éléments de réponse par rapport aux boiseries, par rapport à l'ensemble, c'est la Ville qui décidera bien évidemment. La Ville est propriétaire à 100 % du bâtiment. Pour rappel, bâtiment, propriété de la Ville, Musée, moitié des personnes qui y travaillent, payées par la Ville de Binche, dont la Directrice. Sur les boiseries, n'ayez pas trop d'inquiétude, nous n'accepterons pas un projet qui ne répondrait pas ni aux exigences de la Ville de Binche ni à la synergie absolument nécessaire avec le Musée et j'élargis même au Centre de Dentelle. Cela doit faire sens, bien évidemment, de ne pas y avoir des projets opposés. Sur les produits locaux, je sens dans votre question un intérêt pour l'économie locale binchoise et je vous en remercie. Je pense qu'ici il y a des producteurs, beaucoup de consommateurs, moins de producteurs et je félicite les entrepreneurs binchois qui ne manquent pas d'idées et qui s'appuient sur le terroir binchois pour donner bien du plaisir aux uns et aux autres. Et donc effectivement, si vous allez et ça vient d'être renouvelé au niveau de l'espace du Musée, les ventes au niveau du Musée ont été rafraîchies, renouvelées. C'est une réflexion qui habite également l'Office du Tourisme. Je pense que nous devons avoir cette réflexion aussi par rapport au Carnaval de Binche par exemple, d'avoir une gamme de produits qui puisse permettre que l'on puisse, comme cela, consommer binchois avec un label de qualité, un label d'approbation pour pas qu'on fasse n'importe quoi. C'est à réfléchir à l'avenir, que tout le monde fasse vivre notre Carnaval, que tout le monde fasse vivre les produits binchois. C'est très bien. Ainsi, et Monsieur Rombaud, ma réponse, vous l'avez compris, est oui. Si on peut y boire du Gin de Binche, de la Binchoise et de la Nelson et du Rufus, je pense que quand on va dans certaines Villes, on prend plaisir à boire la bière locale, le produit local. Il me revient d'un tenancier - je ne citerai pas son nom - mais qui tient l'Espérance -

personne ne voit de qui je parle - qui me disait qu'en repartant au train, après le rondeau du Mardi Gras, c'est la bière la Binchoise qui était consommée en masse. J'ai vu d'ailleurs apparaître quelques calicots, quelques bâches à son effigie. Au niveau des redevances, des pertes du Carnaval, de la faillite, il faut dire tout d'abord que dans la convention, vous l'avez vu, il y a une obligation de remise en pristin état au moindre souci. Ça, vous l'avez vu. Donc il n'y aura rien de perdu. Des pertes, c'est vrai qu'il peut toujours y en avoir si c'est mal géré. J'ai pris connaissance du chiffre d'affaires du Carnaval. Je vois qu'avec un chiffre d'affaires pareil au Carnaval, on peut tenir quelques mois, voire même un petit peu plus. C'est le cas de quelques établissements de l'Horeca, le Carnaval permet de tenir. Idem sur la faillite par rapport à la remise en pristin état. Tout cela, ça nous permet ce que l'on vote aujourd'hui d'entrer en négociation et sur les termes plus juridiques, Monsieur le Directeur général, si vous voulez vous exprimer, n'hésitez pas à le faire pour assurer Monsieur Rombaud qui prépare le pire et je l'entends bien pour vivre le meilleur ».

Monsieur Somers :

« Je ne pense pas avoir beaucoup d'éléments à ajouter à la réponse circonstanciée. J'analyse ce qui vient d'être formulé. Peut-être sur la durée de la Convention. Elle est de 15 ans, elle est reconductible 5 ans. Nul doute que s'il y a un bon partenariat, on parle ici typiquement d'une forme de PPP, si ça se passe bien, il n'y a pas lieu de penser que le dispositif ne pourrait pas être reconduit. Et lorsqu'un dispositif est reconduit, on peut penser qu'un partenaire, un exploitant d'une telle infrastructure sera intéressé à poursuivre l'expérience et à remettre une offre dans 20 ans lorsqu'une remise en concurrence serait refaite. Mais en la circonstance, c'est notre obligation d'ouvrier à la concurrence à terme de temps. Je pense que les termes d'un tel contrat doivent être clairs entre les parties dès le début et je pense que l'interpellation que vous avez faite par rapport à la durée de la Convention atteste bien que le contrat tel qu'il est proposé et qu'il doit maintenant trouver preneur éclaire en ce qu'il prévoit des conditions et notamment de durée de la convention, mais qui sont évidemment reconductibles dans 20 ans si les choses se sont bien passées jusque-là ».

Monsieur Rombaut :

« Cela me semble intéressant quand même de voir dans quelle mesure cela

devrait être précisé, peut-être, dans une discussion, dans une convention par rapport au projet qui sera remis, tout simplement parce que les règles à partir du moment où vous rentrez en discussion avec un brasseur peuvent parfois vous poser toute une série de limites par rapport à des produits qui seraient mis à disposition. Le fournisseur de bière pourrait très bien dire c'est ma carte de bière et uniquement ma carte de bière. Il serait donc dommage au Musée du Masque de se retrouver à boire uniquement une bière produite dans la région du Tournaisis et uniquement une pils à l'effigie de taureaux, ce qui serait quand même assez dommage, je pense, pour l'image du Musée et l'image de la Ville. C'est dans ce sens que je pense que peut-être effectivement appuyer sur les produits locaux serait une plus-value, peut-être dans cette discussion-là, mais je suppose que Monsieur le Directeur général sera bien armé pour négocier ce genre de choses ».

Monsieur Devin :

« Monsieur le Directeur général, qui est très conscient, regarde déjà tout ce qu'il y a dans la convention, mais il me précise qu'effectivement c'est quelque chose à laquelle on pourrait regarder parce que je ne doute pas effectivement que les gens qui viennent de l'extérieur et même les gens qui viennent de Binche prendront plaisir à boire et savourer des produits locaux. Je charge devant vous, Monsieur le Directeur général, d'être attentif en la matière. Cette convention est proposée à la demande de Musée, en concertation avec la Ville ».

Accord à l'unanimité

23. Convention relative aux hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE - Approbation

Dans le cadre du dossier « Convention relative aux hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE », le Conseil communal est invité à :
- approuver la convention relative aux hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE entre cette dernière et la Ville de Binche, jointe en annexe de la présente, pour en faire partie intégrante. Le coût annuel est estimé à 98.753,00 € HTVA ou 104.678,18 € TVAC pour les années impaires et à 50.180,00 € HTVA ou 53.190,80 € TVAC pour les années paires pour les contrôles et à 43.175,00 € HTVA ou 45.765,50 € TVAC pour le forfait réparation et remplacement (pendant 10 ans).
- approuver le paiement pour les contrôles par le crédit inscrit au budget ordinaire de l’exercice 2025, article 421/12401-06 et qui sera inscrit les années suivantes.
- approuver le paiement pour le forfait réparation et remplacement (10 ans) par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 421/735-60 (n° de projet 20250059) et qui sera inscrit les années suivantes.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

24. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval – Compte – Exercice 2024 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval – Décision

Le Conseil Communal est invité à :
- Proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte 2024 de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval.
- Adresser la présente délibération :
    - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre – Rue du Longfaux 105 à 7133 Buvrinnes ;
    - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Pour: 20
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 10
Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

25. Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2025 - Refus de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 - Décision

Le Conseil communal est invité à refuser la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes en séance du 19 février 2025. Le budget de l'exercice 2025 reste donc inchangé :
- Recettes : 28.924,39 € ;
- Dépenses : 28.924,39 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2025 s'élève à 24.893,40 €.

Refus du compte

26. Fabrique d'église Saint Pierre de Buvrinnes – Compte – Exercice 2024 – Approbation du compte 2024 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 06 mars 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 31.408,91 € ;
- Dépenses : 28.257,13 € ;
- Excédent : 3.151,78 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 17.443,84 € sur le montant de 19.569,84 € approuvé à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024.

Pour: 20
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 10
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Jérôme Urbain, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT

URBANISME

27. Renouvellement de la CCATM - adoption du ROI

Le Conseil communal est invité à adopter le règlement d'ordre intérieur de la CCATMONSIEUR

Accord à l'unanimité

PCDR

28. Programme communal de Développement Rural - Rapport annuel 2024 Approbation

Les communes bénéficiant de conventions de Développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural.
Le Conseil communal est invité à valider le rapport annuel 2024 dudit programme.

Accord à l'unanimité

Intervention de Monsieur Gigounon :

« Je vais en particulier parler du projet de la Cure de Buvrinnes et de la Maison des associations de Buvrinnes qui fait partie, c'est le gros du plan du PCDR pour cette année. J'étais déjà intervenu dessus des derniers Conseils communaux justement sur le fait de trouver une solution pour le Patro de Buvrinnes, le temps des travaux pour qu'ils puissent continuer leurs activités. Alors j'ai été très content de lire dans le PV en date du 27 juin 2024 de la CLDR qui dit la CLDR rappelle qu'il est important qu'une solution soit trouvée pour que le Patro puisse fonctionner pendant la durée des travaux. C'est exactement ce que je demandais, mais pourtant au Conseil communal du 21 janvier 2025, Monsieur Van Houter m'avait dit que des initiatives devaient venir du Patro. Alors je trouve qu'il y a une dichotomie de points de vue qui est assez troublante entre les deux, d'autant que vous êtes Président de la CLDR. Et donc je voudrais savoir qui croire. Est-ce que des initiatives doivent venir du Patro ou bien est-ce que la Ville va les aider à poursuivre leur activité? Donc ça, c'est la première chose. D'autant que le Patro est venu

avec une initiative, celle de l'école communale de Buvrinnes, mais qui semble, pour des raisons dont on ne sait pas trop, ne pas convenir. Ca, c'était mon premier point. Le deuxième, c'était parce qu'il y a quelques semaines, le Patro a reçu la demande des pompiers de refaire l'entièreté de l'électricité ».

Monsieur Devin :

« Monsieur Gigounon, vous êtes sur le Plan Communal de Développement Rural, donc on parle du 1er point. Pour le 2ème, ce sera à la fin du Conseil communal, je vous donnerai la parole avec grand plaisir. Monsieur le 1er Echevin va vous répondre sur le Plan Communal de Développement Rural 2024 qui est à l'ordre du jour et Monsieur Gigounon, vous aurez la parole à la fin de la séance, avec grand plaisir, sur le 2ème point ».

Monsieur Van Houter :

« Je vous invite juste à répéter une deuxième fois la première partie de votre intervention et vous verrez qu'il n'y a aucune antinomie. Et donc on dit la Ville est là pour aider le Patro à trouver une solution pendant les travaux. Cela a été dit, écrit, vous l'avez répété, je maintiens. Et puis on dit qu'une initiative doit et peut venir du Patro. Oui, je le maintiens aussi. Et donc la Ville peut aider et va aider à trouver une solution pour le Patro. Mais bien entendu, nous aimerions aussi que le Patro fasse part de propositions pour savoir ce qu'il conviendrait pour eux. Et donc il n'y a absolument rien de mal à permettre à une association de proposer elle-même la meilleure solution qu'elle envisage. Après, ça ne veut pas dire qu'elle sera la meilleure et qu'elle sera la bonne, mais elle peut proposer. Je ne vois pas du tout ce qu'il y a comme problématique dans les propos qui ont été tenus, que ce soit l'année passée ou au Conseil communal cette fois-ci. Et donc le soutien de la Ville par rapport au Patro pour essayer de les aider pendant les travaux, je le répète. Maintenant, s'ils ont des idées de solutions, nous sommes tout à fait prêts à les écouter. Par contre, vous avez donné une deuxième information : l'école de Buvrinnes est refusée. J'aimerais bien que vous me disiez à quel moment, par écrit ou dans une décision formelle, le Patro a formulé cette demande et à quel moment, moi, le Collège ou le Conseil communal, nous avons refusé cette initiative. Non. Par contre, il y a eu une discussion où ils

n'ont évoqué que l'école de Buvrinnes et je vais expliquer la difficulté par rapport aux locaux, puisque nous avons déjà des difficultés de locaux tout court. Quand je sais le nombre d'enfants au Patro, le succès que rencontre le Patro, il est difficile d'envisager qu'ils puissent tenir leurs activités dans des bonnes conditions pendant au moins une année dans les locaux qu'eux-mêmes envisageaient à l'époque. C'est aussi simple que ça. Mais il n'y a eu à aucun moment une décision formelle officielle de la Ville qui dit non. D'ailleurs, il n'y a jamais eu de demande officielle non plus à ce sujet-là. J'aimerais que les choses soient bien claires. Par contre, les travaux, c'est bien qu'on s'en inquiète maintenant, mais les travaux ne sont pas encore commencés puisque nous n'avons toujours pas l'accord du Gouvernement par rapport à ce dossier ».

Monsieur Gigounon :

« Je suis parfaitement d'accord avec vous sur le principe que vous n'avez pas donné votre désaccord de façon formelle. Et c'est justement ça le problème et c'est ce qui inquiète le Patro, c'est qu'en fait il préférerait qu'on leur dise non, ça c 'est d'office impossible, ça il y a peut-être des chances, mais on ne sait pas ou autre. Et là, en fait, le problème, c'est que, pour le moment, ils sont dans un flou total et c'est ça qui les stresse. Et ce n'est pas le problème qu'on leur dise non, c'est le problème qu'ils n'ont pas d'informations claires et précises. Moi, c'est juste ça que je demande, c'est que l'information soit claire et qu'on donne une fois pour toutes une réponse. Et le fait de dire les travaux ne sont pas encore là, on a encore le temps de s'en inquiéter, c'est se mettre la tête dans le sable, autant justement commencer à y penser, commencer à y réfléchir pour ne pas arriver le jour des travaux sans solution ».

Monsieur Devin :

« Vous nous dites dans votre première intervention que nous avons refusé au Patro l'occupation de l'école communale de Buvrinnes. Vous nous dites dans votre réplique que cela n'a jamais été le cas. Vous nous dites une chose et son contraire. Pour votre bonne information, quand les dirigeants du Patro ont une question à poser, ils me rencontrent, je les reçois, on discute avec eux. Ce n'est pas la méchante Ville de Binche contre le Patro. Le Patro est abrité depuis des décennies dans des locaux qui appartiennent à la Ville de Binche et qu'ils occupent à titre gracieux. Depuis des décennies, vous y avez

été. Il n'y a jamais eu de souci en la matière. Vous connaissez bien les locaux. Je pense qu'ils peuvent être améliorés. Nous avons récupéré, dans un piteux état, un bâtiment qui abritait le Doyen. Nous avons travaillé sur l'église. Nous allons travailler sur le bâtiment, dans un Conseil communal précédent, les plus anciens de votre groupe ont participé à ces échanges. Ils ne voulaient pas qu'on abatte le bâtiment où le doyen résidait, et nous avons un projet à plus d'un million d'euros pour abriter les activités du Patro qui seront prioritaires et d'autres activités du Village de Buvrinnes et d'autres activités associatives et privées. Vous nous dites qu'il faut commencer à y réfléchir. Je vais vous le dire crûment, on ne vous a pas attendu pour le faire, Monsieur Gigounon. Et donc ce n'est pas la méchante Ville de Binche qui va investir plus d'un million d'euros par rapport à un bâtiment qui va pouvoir accueillir des activités de jeunesse que nous soutenons, que nous encourageons et que nous avons le plaisir de visiter, que ce soit au Carnaval de Buvrinnes ou à d'autres moments pour aller conduire des enfants, les récupérer. Vous avez passé du temps avec eux et nous aussi. Et donc vous, comme moniteurs, nous comme parents. Et donc ne cherchez pas à créer une tension inutile. Je pense que les activités du Patro méritent mieux que cela en termes d'initiative. Je crois justement qu'il faudra se rencontrer et bien réfléchir à la chose et je peux vous dire que les dirigeants du Patro me connaissent, me rencontrent et qu'on peut avancer en la matière. Je les ai déjà reçus. Il n'y aura pas de problème, on fera en sorte que cela se déroule au mieux, croyez-le bien. Ne semez pas trop d'inquiétude en la matière, mais on n'en est pas encore à la première brique. Voilà pour ce qui était du Plan Communal de Développement Rural ».

ENERGIE

29. Rapport d’avancement final 2024 des activités du Conseiller en Energie - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d’avancement final 2024 des activités du Conseiller en Energie, pour l'octroi à la Ville de Binche du budget nécessaire à la couverture des frais de fonctionnement, liés aux actions dans le cadre du projet « Communes Energ’éthiques ».

Prise de connaissance

30. Prime énergétique accordée par la Ville pour l’installation d’un système de chauffage au pellet - Règlement d’octroi 2025

Une prime est accordée par la Ville aux citoyens pour l’installation d’un système de chauffage au pellet. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d’octroi de cette prime.

Accord à l'unanimité

SPORTS ET JEUNESSE

31. Règlement communal relatif aux chèques sport - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les modalités d'octroi et le règlement communal des chèques sport pour l'année 2025.

Intervention de Monsieur Urbain :

« C'est n'est pas moi qui vais vous freiner, vous le savez, ma passion pour le sport et pour les sports, donc je ne vais pas vous freiner par rapport à ça. Par contre, quelques remarques sur le règlement que j'ai pu lire. Premier bref calcul, il y a un peu plus de 5 500 jeunes qui sont dans les conditions, entre 5 et 18 ans, si on prend le montant que vous avez alloué, grosso modo, on se retrouve avec 1 000 primes maximum sur les 5 500 potentiels. Pourquoi je vous dis ça? Parce que j'en viens sur les points suivants. Il n'y a aucun critère social ou de priorité, en fait. Donc c'est au premier arrivé, au premier servi, de surcroît, par email. Et donc ça veut dire que ma question, c'est est-ce que vous ne pensez pas qu'il y a une partie de la population qui n'aura pas forcément accès assez rapidement à l'information et que ça ne peut pas engendrer finalement un effet d'aubaine. Ce n'est pas forcément parce qu'on en a besoin, on va faire la demande le plus rapidement possible, on va être dans les premiers, et donc naturellement, comme il n'y a pas de critères définis, ça veut dire que, potentiellement, ce sont des gens qui n'en ont pas forcément besoin, qui vont pouvoir bénéficier de l'aide. Donc il n'y a pas de critères sur des familles monoparentales, pas d'enfants avec besoins spécifiques, donc rien du tout de tout ça qui est inscrit dans le règlement. Juste l'heure d'arrivée. Par rapport au paiement, le règlement dit qu'on doit faire la demande au mois de juin, et puis après que le subside, enfin l'aide est donnée au moment où on fournit la preuve de paiement. Il n'y a aucun timing sur la fourniture de la preuve de paiement. Du coup, ma question, « je suis dans les premiers à avoir répondu, mais je traîne pour fournir la preuve de paiement, à quel moment le processus s'arrête et on dit aux gens non, vous n'avez pas fourni la preuve de paiement dans les temps, et donc on passe à quelqu'un d'autre ». On pourrait se retrouver, tel que le règlement est stipulé là, à la fin de l'année, avec une poche qui n'est pas utilisée, donc des gens qui n'ont pas eu droit et in fine, par contre, des gens qui ont fait traîner le système. Je ne sais pas si vous comprenez ma réflexion. Alors dernier élément, je vous avoue que je suis partagé sur le sujet, mais je voulais savoir s'il y avait eu une réflexion au niveau du Collège par rapport à ça. Il n'y a pas de priorité sur le fait que ce soit un club binchois qui entre guillemets soit prioritaire pour le chèque sport. Alors je comprends tout à fait le fait qu'il n'y

ait pas tous les sports sur Binche. Je prends l'exemple de ma fille, elle fait de l'athlétisme, il n'y a plus de club d'athlétisme à Binche. Mais par contre, effectivement, est-ce que la réflexion a été mise sur la table de se dire est-ce qu'on ne donne pas une priorité pour les clubs de l'entité? C'est une question ouverte que je vous laisse quant à la réflexion ».

Intervention de Monsieur Lecocq :

« On avait aussi la même remarque que Monsieur Urbain par rapport au fait que, comme il y a une limitation, est-ce que le chèque sport pourra être priorisé alors pour des familles monoparentales ou des personnes qui ont des problèmes financiers ou est-ce que c'est une base, une photographie pour pouvoir l'élargir par la suite? Parce qu'on est du principe qu'un enfant égale un enfant. Mais sinon, nous nous réjouissons déjà de cette première base, de cette première pierre qui permet aux jeunes de pouvoir justement accéder au sport. Dans le budget initial, on avait calculé qu'on était à 10 euros par enfant, c'est pour ça qu'on n'avait pas fermé le cadre, qu'on a déposé le point pour pouvoir vraiment l'ouvrir à la majorité en s'associant, parce que c'était un point commun qu'on avait pendant la campagne. Nous nous réjouissons vraiment de pouvoir aller de l'avant là-dessus. A part cette question sur le système d'octroi qui est limité. On se pose la question, peut-être que c'est une photographie comme c'est l'instauration, vu qu'on est au mois d'avril et que du coup, je peux comprendre qu'on est en cours d'une année que c'est déjà la première base pour pouvoir l'améliorer par la suite. Surtout que c'est émancipatoire, ça permet justement par le sport d'améliorer sa santé et permettre à des jeunes qui vont avoir aussi beaucoup de difficultés financières, des familles, surtout avec les mesures qui peuvent encore arriver ici, à pouvoir accéder au sport. Et aussi, ça va être aussi bien vu par rapport au club sportif et aux associations sportives de la Ville. Et on le voit aussi positivement comme une base pour pouvoir plus tard, qui sait, l'élargir vers la Culture. C'était un de nos points, mais nous acceptons déjà ce premier pas qui est fortement positif pour nous ».

Réponse de Monsieur Devin :

« Monsieur Urbain, est-ce que je connais votre engagement pour le sport? Oui. En la matière, vous êtes un engagé. La dernière fois que je vous ai vu faire du sport, vous étiez sur une barre et vous l'aviez placé haut. Je ne pensais pas qu'on pouvait faire ça, mais vous l'avez fait. Je vous en félicite.

Je pense que vous avez été 12 ans au Collège communal avec nous et je vois que vous n'avez pas perdu les habitudes de réflexion et de questionnement. Est-ce que c'est pour tout le monde? Oui.
Imaginez un seul instant un parti au hasard, le Parti Socialiste, qui dit « Nous allons octroyer des chèques sport, mais seulement à la population qui gagne le moins : les allocataires sociaux ». Mais imaginez ce qu'on raconterait !
En la matière, on doit encourager tout le monde à faire du sport, tout le monde. Il ne faudra pas prendre congé pour avoir des chèques, il ne faudra pas déserter le travail, il ne faudra pas être chômeur, il ne faudra pas être allocataire social, il faudra résider à Binche. C'est donc à l'adresse de tous les citoyens binchois qui ont un enfant, deux enfants, trois enfants. Vous parliez de familles monoparentales, on peut être une maman, un papa seul, avec 2, 3, 4, 5 enfants. Il y a des familles plus nombreuses que d'autres. On a été plus loin, on s'est dit « quelle est la demande réelle par rapport, par exemple, aux personnes qui ressortent du Centre Public d'Action Sociale, le CPAS » : 9 demandes sur plus de 700 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, neuf familles l'ont demandé, pour en tout 16 personnes, 16 enfants. Vous avez fait le calcul vous-même, cela pourra concerner 1000 jeunes. 16 par rapport à 1000. Et le fait d'avoir déjà la réponse à la demande octroyée par le CPAS, ces jeunes-là ne vont plus le demander, vu que cela peut être pris en charge, au-delà quelquefois de l'affiliation. Nous répondons ainsi à votre interrogation par rapport aux personnes les plus fragilisées, par rapport à la fracture numérique et par rapport au CPAS qui fait déjà ce travail-là. Donc c'est tout un autre pan de la population qui va revenir. Est-ce qu'il peut y avoir un effet d'aubaine? La réponse est oui. Effectivement, des familles plus aisées peuvent demander ce chèque. Mais de quel droit on va pouvoir exclure des personnes qui travaillent, des personnes qui, avec leurs mains, avec leur cerveau, travaillent ? Nous voulons, nous, une communauté à Binche. Nous voulons concerner tout le monde. Est-ce que ces personnes-là vont le demander? Peut-être pas. Peut-être vont-elles se dire 50 euros, je le réserve à d'autres qui ont plus besoin que moi. C'est une possibilité. Mais qui sommes-nous pour intervenir réellement là-dedans ? 1 000 personnes concernées. Alors vous nous dites, à juste titre, nous avons eu ces questionnements-là. Il peut y avoir une poche pas utilisée. En fait, c'est un système comme la mutuelle. Ce n'est pas la preuve de paiement qui va nous intéresser, ce n'est pas le fait qu'on dise j'ai versé autant, c'est un cachet du club disant j'ai reçu de telles personnes le paiement et on pourra vérifier, alors ce sera administrativement, que cela sera fait. Et donc vous payez votre affiliation, 100 euros, 200 euros, 300 euros ? Et une fois que vous avez payé, parce que les saisons sont différentes, que vous jouiez au baseball ou que vous jouiez au rugby ou au tennis de table, c'est différent. Est-ce que certains vont bénéficier de ce chèque et ne vont pas l'utiliser? Probablement. Probablement, comme on a déjà vécu cela avec Madame Leroy à l'époque,

dans les Binche chèques, des gens achètent des chèques mais ne les dépensent pas entièrement. Nous sommes dans une première année. Club binchois ou pas. Et vous nous dites ce serait bien de le faire par rapport au club binchois. Que ce soit clair ici, c'est pour tout qui réside à Binche. Notre objectif est vraiment le citoyen binchois. Dans cette action-là, trois objectifs : la pratique du sport, la santé, et pour nous, c'est important aussi, le lien social. Monsieur Gigounon nous parlait d'organisation de jeunesse, on pense également que dans un club sportif, il y a une éducation, il y a une discipline, il y a aussi une ambiance, et il y a des objectifs à poursuivre qui vous guident, et vous le savez bien, Monsieur Urbain, bien au-delà du match, que vous soyez joueur et que vous vous prépariez au match, que vous soyez supporters, parents, suiveurs, ça vous guide tout au long de la semaine. Alors un point important aussi, vous nous dites, on s'adresse à tout le monde, pourquoi alors s'adresser à l'extérieur? On a deux réflexions à cela. La première, c'est que tous les sports n'existent pas. Vous l'avez dit vous-même, votre fille ne sait pas pratiquer son sport ici. On se dit que quand on donne un coup de pouce, à un jeune ici, à une famille, s'il a le plaisir d'aller un peu plus haut. Je donne un exemple que vous connaissez bien, votre fille joue au rugby à Binche, à Ressaix, et un jour, votre fille peut être transférée au Rugby Club de Soignies. C'est une promotion, plusieurs binchois vivent cela. Pourquoi pas continuer? Et on aura la réflexion inverse pour le Binche chèque, ou là, ça pourrait être adressé à tout le monde, mais dans un commerce binchois. Parce que là, l'objectif, c'est d'aider le commerçant local. Et donc notre réflexion, c'est pour tout qui réside à Binche. Monsieur Lecoq, vous nous dites « C'est une base ». Vous avez cité cinq ou six fois le mot base et c'est vrai que la base, c'est important. Et donc vous nous dites que c'est la base et puis on l'élargit par la suite. Je vais reprendre le chiffre de Monsieur Urbain. Vous nous parlez de 5 500 jeunes. Le chiffre que Monsieur le Directeur général m'a donné, c'était 4 500 et donc on va dire qu'on est autour des 5 000 effectivement, mais il me cite le chiffre de 4 500. Et donc effectivement, c'est une première année. On se lance, il y a des erreurs de jeunesse, on verra ce qu'il en est, mais on en fera l'évaluation, je crois qu'il est important de pouvoir évaluer la chose. Est-ce qu'il y aura un effet d'aubaine? Oui, c'est bien possible, il y aura un effet d'aubaine. Est-ce que c'est de l'argent perdu? Je ne le pense pas. Je pense que pour certaines familles c'est important. Et c'est pour nous une manière également de redistribuer l'argent de la Ville de Binche à la communauté de Binche par rapport au sport. Vous savez que nous avons eu une Déclaration de Politique Communale par rapport à la Jeunesse et donc c'est ici un élément de cette réflexion ».

Intervention de Monsieur Urbain :

« Deux petites choses. Donc évidemment, dans ce cadre-là, que l'information soit la plus large possible, j'imagine que ce sera au préalable, informé dans le bulletin communal, donc format papier, comme cela tout le monde peut avoir l'information. Deuxièmement, j'insiste quand même, car ce n'était pas très clair. Donc la preuve qu'on doit fournir finalement, moi je pense qu'à un moment donné il faudrait quand même mettre une espèce de date butoir, parce que comme c'est valable sur l'année civile, finalement, la preuve, on sait la fournir. Admettons que le truc commence en juin. En général, la plupart des cotisations sportives, c'est en septembre. Si on met une date butoir, j'ai envie de dire, au 1er novembre par exemple, d'office, on sait fournir la preuve au 1er novembre, ce qui vous permettrait éventuellement de faire une espèce de second tour ou de second choix pour ceux qui seraient en attente - je l'espère qu'il y en aura - mais qui seraient en attente parce que le truc aurait eu du succès. Dernière chose, j'en discuterai avec mon collègue du CPAS mais quand j'entends les chiffres que vous me donnez, je me dis qu'il y a un sérieux travail de sensibilisation à faire sur le public du CPAS par rapport au sport. Parce que s'il y a bien quelque chose qui peut être vecteur d'ascenseur social, c'est aussi le sport et ça apprend beaucoup de choses dans la vie. Donc il y a un travail, à mon avis, pour le CPAS à faire là-dessus ».

Intervention de Monsieur Lecoq :

« On va voter oui, bien sûr. Et on montre aussi au-delà qu'on peut mettre de côté les campagnes ou autres, que c'est l'intérêt des binchois et de la jeunesse qui prime avant tout. Et on verra, comme vous l'avez dit, quand on en fera le bilan, les maladies de jeunesse, et bien entendu, on comprend ça ».

Pour: 22
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 7
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT
Abstention: 1
Jérôme Urbain

AFFAIRES ECONOMIQUES

32. Règlement communal relatif aux chèques de soutien aux commerçants locaux - Arrêt

Le Conseil Communal est invité à arrêter le règlement communal relatif aux chèques de soutien aux commerçants locaux.

Intervention de Monsieur Maghe :

« Je n'ai pas totalement préparé mon intervention en sachant qu'on les a soutenus à une époque. Ça a été mis en oeuvre avec Natacha Leroy. Évidemment, c'était en période Covid donc c'était une période un peu différente. Il y a un certain nombre d'aides Covid, forcément qui n'ont pas vocation à perdurer. Et c'était vrai pour tous les niveaux de pouvoir, que ce soit les aides du Fédéral, des Régions et autres. Sans quoi je pense que notre pays serait en banqueroute. Et donc je ne vais pas rentrer dans le détail ici du règlement, mais on ne va pas le soutenir, on va s'abstenir parce qu'on est sympas, je le dis pour le clin d'oeil. Mais, de manière générale, les politiques de chèques, on n'est pas spécialement favorables à ça. On en a parlé longuement lors du Conseil communal sur le budget donc c'est en toute logique qu'on ne va pas le soutenir. Je constate simplement que le Collège souhaite remettre finalement 100 000 euros dans le circuit, au sens large, puisque ça fait 50 000 pour les chèques sport et 50 000 en aide aux commerces. Ça veut dire aussi à travers une politique de chèques, une politique de traitement de dossiers, gestion des virements, les agents - vous l'avez dit - le samedi matin, disponibles, ce genre de choses. 100 000 euros c'est 0,1 point en matière de recettes IPP. Et donc, il aurait été tellement plus simple de prendre une décision, ici, de réduire l'IPP, ne fût-ce que de 0,1 point. Ça aurait été un signal. Ça bénéficie à tous les binchois et ça permettait aux agents de faire un travail peut-être différent et de ne pas mobiliser autant d'agents communaux sur la gestion de primes et de chèques ».

Intervention de Monsieur Devin :

« Je vous remercie, Monsieur Maghe. Je note ce que vous me dites. Vous avez soutenu les Binche chèques et aujourd'hui vous allez vous abstenir parce que la situation est différente. On n'en disconvient pas. Nous ne sommes plus en période de Covid et le MR n'est plus dans la majorité, voilà

deux réalités complètement différentes au passé. Monsieur Maghe, on pourrait dire une chose et son contraire. Alors par rapport au fait qu'on fasse cela un samedi, si on fait cela un jour de semaine, j'imagine la logorrhée de critiques par rapport au fait que c'est toujours pour ceux qui ne travaillent pas, qui ont tout. Et nous avons effectivement des agents disponibles qui veulent travailler, des agents du service public et, croyez-le bien, on saura gérer tout au long de l'année. On pense que tout cela peut être fait avec la simplification administrative et donc, la simplification administrative à la Ville de Binche aussi, nous y travaillons. C'est une dynamique. Pourquoi vous nous dites que ce n'est jamais que 100 000 euros, ce n'est pas grand-chose? C'est vrai? Peut-être. 0,1 point, ce n'est pas grand-chose non plus. Sur 100%, 0,1%, ce n'est pas énorme. Ces 50 000 euros, ils vont devenir 500 000 euros. Comme c'est 10%, nous allons générer un chiffre d'affaires de 500 000 euros. Et ça peut épouser la même discussion qu'on a eue juste avant, mais c'est quelque chose qui nous tient à coeur. Nous avons rédigé un programme électoral pour les élections communales, plus de 1 000 participants, des rencontres citoyennes, des rencontres avec des personnes des différents secteurs et nous, nous appliquons notre programme électoral. C'était inscrit et nous le réalisons. Voilà pourquoi, aujourd'hui, nous soumettons au vote et j'ai bien compris que vous alliez vous abstenir en la matière. Et donc, nous commencerons cette opération. Vous nous avez demandé comment elle serait connue : nous allons communiquer évidemment là-dessus par rapport aux commerçants pour qu'ils participent. Ce sera les commerçants dans toute l'entité et également par rapport aux citoyens, pour être prêt à une première date qui est la braderie. La braderie à Binche, sur une période qui s'étendra sur plusieurs mois. Nous le ferons deux fois sur l'année, donc une fois au moment de la braderie et à la veille des fêtes patronales, des fêtes au niveau des fêtes de fin d'année, Saint-Nicolas, Noël, Nouvel An et peut-être que vous gérez bien votre panier, vous pourrez même préparer un petit peu le Carnaval avec, parce que si certains commerçants de Carnaval peuvent en bénéficier, pourquoi pas? »

Intervention de Monsieur Maghe :

« Effectivement, vous suivez votre programme, je ne vous le reproche pas. Je ne vous en veux pas par rapport à ça. Vous ne pouvez pas pour autant faire preuve de mépris pour ceux qui défendent le leur. Vous nous parliez de liberté tout à l'heure. On trouve que c'est tellement plus facile de fonctionner à travers l'IPP, à travers une baisse qui va toucher tout le monde et qui permettra à chacun de faire ses choix et d'aller acheter ce qu'il veut où il veut. Je comprends très bien qu'on soutienne ici le commerce local et on y est

attaché aussi. On en a parlé tout à l'heure avec Monsieur Rombaut. Donc il ne faut pas venir dire n'importe quoi par rapport à ça. On a d'autres recettes et on ne vous en veut pas d'avoir les vôtres, mais respectez simplement un tout petit peu les nôtres s'il vous plaît ».

Monsieur Devin :

« Est-ce que vous pouvez me préciser dans mes paroles ce qui était méprisant par rapport à vous et en quoi j'ai dit que c'était n'importe quoi ce que vous disiez ? En termes de mépris, j'aimerais savoir ce que vous caractérisez comme méprisant ».

Monsieur Maghe :

« Je n’ai pas dit que vous étiez méprisant ».
Monsieur Devin :

« Vous avez dit « vous ne pouvez vous empêcher d’être méprisant ». Qu'est-ce qui, dans mon propos, était méprisant? »

Monsieur Maghe :

« Je trouve qu'il y avait un ton qui était assez condescendant, excusez-moi de le dire. Et donc, je le répète, chacun a le droit d'avoir ici une opinion et je respecte la vôtre. Je vous dis simplement de respecter la mienne, c'est tout ».

Pour: 22
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 8
Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut,

INTERCOMMUNALES

33. ASBL AIS ABEM - Désignation de 9 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et proposition de 4 représentants à l'organe d'Administration de l'AIS ABEM

Le Conseil communal est invité à désigner 9 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et à proposer 4 représentants à l'organe d'Administration de l'AIS ABEMONSIEUR

Désignation de 9 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'AIS ABEM :
Monsieur Luc JONNART (PS)
Monsieur Laurent ARMAN (PS)
Monsieur Vincent NOTEBOOM (PS)
Monsieur Luc FLEURUS (PS)
Monsieur Fabrice MANDERLIER (PS)
Mme Katty ECHTERBILLE (PS)
Mme Daisy KEGELART (PS)
Mme Claudine BAUDOUIN (MR-CI)
Monsieur Julien WADOWSKI (MR-CI)
Désignation de 4 représentants de la Ville au sein de l'organe d'Administration de l'AIS ABEM :
Monsieur Luc JONNART (PS)
Monsieur Laurent ARMAN (PS)
MR Vincent NOTEBOOM (PS)
Monsieur Julien WADOWSKI (MR-CI)

ASBL

34. ASBL Centropôle - Désignation d'un représentant effectif et d'un représentant suppléant de la Ville de Binche au sein de l'Organe D'Administration de l'ASBL Centropôle

Le Conseil communal est invité à désigner 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant de la Ville de Binche au sein de l'organe d'administration de l'ASBL Centropôle.

Désignation de deux représentants de la Ville de Binche au sein de l'Organe d'Administration de l'ASBL Centropôle :

Membre effectif : Monsieur Laurent DEVIN (PS)
Membre suppléant : Monsieur Kevin VAN HOUTER (PS)

RENOVATION URBAINE

35. Opérations de développement urbain - Ratification du Programme d'Action Triennal Opérationnel 2025 et sollicitation de subsides.

Le Conseil communal est invité à ratifier les décisions du Collège communal du 10/03/2025, telles que décrites ci-dessous :
1) approuver le Programme d'Actions Triennal Opérationnel 2025 (PATO 2025) dont les 3 projets ont été approuvés en séance du Collège du 13/01/25, tels que décris ci-dessous:

- Axe 01: Le réaménagement de la rue du Phénix et du Faubourg du Posty, y compris un tronçon de la rue des Arquebusiers - Estimation de l'opération : 3.080.000,00 € TVAC - ;
- Axe 02 : Le réaménagement de la Place Eugène DERBAIX, y compris le square et les voiries annexes (projet multimodal) - Estimation de l'opération : 4.630.000,00 € TVAC;
- Axe 03 : Le réaménagement de la rue Boussart et de la rue Rempart Saint Georges - Estimation de l'opération : 1.290.000,00 € TVAC.
Soit, pour une estimation globale de 9.000.000,00 €, avec des parts de subsides possibles cumulées SPGE & AWaP de 1.594.040,00 €, une part de subside PATO de 5.924.768,00 €, et le solde de 1.481.192,00€ pour la Ville de Binche, telle que décrite dans le dossier en annexe, faisant partie intégrante du présent rapport.
2) solliciter le subventionnement Régional en vertu de l'article 6 §5 & de l'article 12 de l'AG du 13/07/2023, afin de réaliser les opérations du plan triennal de développement urbain (PATO);
3) Prévoir les voies et moyens au Budget extraordinaire;
4) Désigner Monsieur Nagels en qualité de Conseiller en développement urbain tel que prévu à l'article 17 §1;
5) De requérir auprès du Ministre de tutelle la subvention annuelle de 25.000 € pour le conseiller en développement urbain afin d'assurer la fonction de conseiller et de mener la mission d'assistance nécessaire à la commune en vue de coordonner les opérations de développement urbain.

Intervention de Mme Leroy :

« Deux petites questions, toujours par rapport à la maternité commerciale, c'est finalement savoir où on en est dans le dossier puisqu'on sait qu'on a repris du retard dans les travaux et qu'il y avait à un moment donné un risque de perte de subsides si les travaux n'étaient pas finis pour des sommes de mémoire. Bref, quand est-ce que la maternité commerciale finalement sera effective? Et la deuxième question, c'est par rapport à l'axe 2 et 3, c'est juste pour savoir si les commerçants seront concertés puisque ça concerne spécifiquement le Square, on sait qu'il y en a, et tout ce qui est rue Boussart et Rempart Saint-Georges, évidemment, ça impactera quand même finalement la rue de Robiano. Je veux savoir si les commerçants seront concertés dans ce cadre ».

Intervention de Monsieur Devin :

« Merci, Madame Leroy. En tout respect, la première question n'a rien à voir avec le PATO, on est bien d'accord. Vous la poserez après si vous le voulez. On n'a pas de souci à y répondre ».

Intervention de Mme Leroy :

« C'est repris dans le rapport avant 2025, c'est dans les premières 23 pages.

Intervention de Monsieur Devin :

« Si c’est le cas, oui, on vous répondra, il n'y a pas de souci en la matière. Sur le deuxième point, vous savez qu'il y a plusieurs stades à l'évolution du dossier. Et ici, c'est le premier, c'est le passage en Conseil. Après celui du Collège communal, c'est le passage en Conseil communal. Nous allons rentrer ça au Gouvernement et comme nous l'avons fait par rapport à d'autres projets, s'il y a une acceptation, on peut alors procéder aux rencontres citoyennes pour voir ce qu'il en est. Ce qui a été pris ici en considération, c'est la réalité. Vous parlez de commerce au niveau de la gare, ce qui nous marque surtout, c'est l'aspect médical des établissements qui sont là-bas. Sans citer de nom, vous avez au bas de la rue Gilles binchois, un cabinet de dentiste. Vous avez ensuite une pharmacie, vous avez un laboratoire pour les prises de sang, vous avez une décentralisation importante de Jolimont. Également, vous avez un cabinet de radiologie. Tout cela est quand même important pour le Square. On y est sensible, ce qui explique une réflexion au niveau de la mobilité. Monsieur Van Houter peut vous tenir au moins une heure à ce propos par rapport aux usagers faibles pour les personnes à mobilité réduite qui vont là pour des tests sanguins, pour des prélèvements, pour des radios. Ce n'est pas rien. Par rapport à la mobilité, nous avons réfléchi également au stationnement, la proposition est d'inverser le stationnement, c'est à dire qu'on puisse se garer en face du commerce, en face des établissements médicaux et pas en face du Square. C'est déjà plus proche et nous gagnons en plus des places. Vous étiez attentive par rapport à ces déposes minutes. On y a réfléchi effectivement, on continue en ce sens et nous rencontrerons alors l'ensemble des personnes concernées. Si nous avons une chance d'aller décrocher ceci, mais il nous avait été expliqué à l'époque qu'un budget de 6 millions d'euros était possible. Vous avez vu qu'on va au-delà de cela en se disant on verra jusqu'où on peut aller. Et ensuite avec la simplification administrative et le droit de tirage, c’est deux termes que j'entends régulièrement : simplification administrative, ça veut dire qu'avec le droit de tirage, on aura peut-être un subside à vérifier par après si tout a bien été fait. C'est ce que j'ai retenu des débats qui ont lieu à propos des subsides et des plans triennaux ou pas, au niveau du gouvernement de Wallonie. Je crois que je ne me trompe pas de beaucoup Madame Leroy. Vous êtes mieux informée que moi en la matière. Je pense qu'on est sur la bonne voie en disant cela. Au niveau de la maternité commerciale, un retard est accusé, un retard certain, l'entreprise

qui a été désignée a des indemnités de retard qui touchent maintenant au maximum. C'est un projet que Monsieur le Directeur général est chargé de suivre vraiment personnellement. Mais évidemment, on ne va pas s'éloigner de l'objectif, plus le temps passant, on ne peut qu'y arriver comme vous je souhaite que ce soit le plus rapidement possible. Des dates sont émises et ne sont pas tenues. Je cède la parole à Monsieur le Directeur général ».

Intervention de Monsieur Somers :

« Oui, mon expression va sans doute surprendre, mais je me félicite du travail des équipes administratives pour ce qui les concerne. Nous avons un Bureau d'Etudes qui suit le projet au-delà d'un auteur de projets, bien connu, local, avec lequel nous travaillons régulièrement, il ne pose pas de difficultés particulières, ni d'ailleurs, à ma connaissance, notre Bureau d'Etudes et pourtant, sur ce dossier, nous avons quelques problèmes. Nous avons une cellule des Marchés Publics et je parle sous la supervision de Madame la Directrice financière, une cellule des Marchés Publics qui est extrêmement attentive et qui est aujourd'hui au plafond des indemnités qui peuvent être réclamées en marchés publics. Vous savez, il y a un pourcentage maximum. Ce n'est pas un plaisir d'appliquer des amendes. Nous ne le faisons pas dans les marchés lorsque nous voyons que les marchés fonctionnent bien. Il se trouve que parfois c'est le seul bâton que nous avons. Et puis le bâton est un peu trop court quand on est arrivé au bout des indemnités possibles et que malgré tout, les travaux ne sont pas finis. Alors à ce stade, on nous annonce, au niveau entreprise, une fin de chantier que je ne vais pas dire ici, sauf si vous me le demandez expressément parce que je n'y crois absolument pas à cette date. J'ai une date davantage crédible qui m'est donnée par le service qui suit le dossier, le Bureau d'Etudes. Cette date, c'est la fin du mois de juin. Mais les promesses n'engagent que ceux qui les entendent, il paraît et je ne voudrais pas être celui qui a été naïf à entendre cette promesse. C'est une date qui est possible dans une suite de déroulement de chantier sur lequel nous avons principalement et encore un ascenseur qui doit être livré, qui doit être installé et pour lequel il y a du retard. Ce n'est pas en 15 jours que cet ascenseur va arriver, je le crains.
Voilà pour ces éléments. Alors évidemment sur le focus de perception du subside. C'était une question que vous posiez, Madame Leroy, aussi. Il y a eu des subsides sur ce dossier et sur le volet subsides, ça a été un enjeu majeur du dossier que de rendre compte auprès de la Région Wallonne d'un engagement de montant qui permettait de maximiser la perception de subsides. Et sur cet aspect-là, nous avons apporté une gommette verte puisque nous avons bien reçu le subside tel qu'il était possible sur ce dossier,

c’était au FEDER ».

Intervention de Monsieur Devin :

« Voilà pour la réponse, Mme Leroy. Je vois que vous opinez ».

Accord à l'unanimité

MOBILITE

Madame Roxane GROETEMBRIL quitte la séance avant la discussion du point.
Excusée pour ce point :
Madame Roxane GROETEMBRIL, Conseillère;

36. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une zone striée et des potelets à Péronnes-lez-Binche à la rue Albert Elisabeth et à la rue des Mineurs - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant une zone striée ainsi que des potelets à Péronnes-lez-Binche, à la rue Albert Elisabeth et à la rue des Mineurs, à proximité du commerce "Presse-Express Shop".

Intervention de Monsieur Deghorain :

« En fait, je vais rebondir par rapport à la problématique qui est évoquée sur ce point. Je pense qu'il n'y a pas de problème au niveau du vote pour cela mais je voudrais attirer l'attention. Je sais qu'il ne s'agit pas d'une voirie communale, mais il y a la même problématique sur l'avenue Léopold III, la RN 27, un peu plus haut que le croisement avec la rue Alphonse Gravis donc on est à Péronnes. Et il y a la même problématique qui se pose, où nous avons d'un côté une pharmacie, de l'autre côté une librairie qui est un point de relais d'enlèvement de colis. Enfin bref, ça génère énormément de passages, de stationnements, de gens qui traversent la voirie. Il n'y a pas de bande striée à cet endroit-là. La seule bande striée qui existe, c'est en face du cabaret qui fait le coin, chez Raf, le lapin dans le temps pour les plus anciens.
En face du lapin. Et en fait, on se demandait également, puisque la rue Alphonse Gravis est une voirie communale, pourquoi il n'y ait pas non plus de voie striée sur les deux côtés du carrefour, en fait, donc à la rue Alphonse Gravis. Je pense qu’il faudrait peut-être sensibiliser la Région Wallonne par rapport à la problématique surtout en face de la pharmacie et de la librairie ».

Intervention de Monsieur Devin :

« La voirie dont on parle ici est bien une voirie communale ».

Intervention de Monsieur Van Houter :

« Je voudrais juste pour bien répondre : je pense que vous confondez bandes striées et passages piétons. Donc une bande striée, c'est une courte zone d'interdiction de stationnement, c'est pour empêcher les voitures de se mettre dans des endroits gênant la circulation. Et je pense que vous, vous évoquez des passages piétons. Il faut savoir que lors du dossier de la rénovation de l'avenue Léopold III, qui a été mené pas sous la précédente, mais la législature encore précédente. Il y avait une 1ère demande de la Ville de Binche de réaliser plusieurs passages piétons tout au long de l'Avenue Léopold III dans des endroits qui étaient jugés stratégiques pour nous. C'est une route où il y a eu beaucoup d'accidents et de décès. Maintenant, il y a longtemps et heureusement, mais il y a quand même eu plusieurs personnes qui ont perdu la vie sur cet axe et aussi des accidents assez graves. Nous avions sollicité et mis dans le permis d'urbanisme d'avoir plusieurs traversées piétonnes. A l'époque, la Région Wallonne a été contre notre propre avis en expliquant que notre demande était, je ne sais plus quel terme exactement, mais trop exagérée, que nous demandions trop, que le passage piéton n'était pas une garantie de sécurité. Ce qui est vrai, ce n'est pas parce qu'on est sur un passage piéton qu'il ne peut rien arriver. C'est déjà arrivé à d'autres endroits. Et donc un autre permis avait dû être délivré, dans lequel le nombre de traversées piétonnes avait dû être fortement réduit. On trouve ça très triste. C'est exactement la même réflexion à la Route de Mons, notamment sur Bray Village, où la Région Wallonne a rénové la voirie et a fait disparaître le passage piéton qui existait par le passé entre les deux arrêts de bus, celui d'Estinnes et celui de Bray, puisque forcément, si on prend le bus au matin d'un côté, a priori, quand on revient le soir, on descend de l'autre côté, il faudra traverser. Et donc, ce passage piéton n'est toujours pas revenu. Nous avons une autre dynamique, plus positive, sur l'autre arrondissement duquel nous dépendons, donc côté Leval, côté Epinois, etc. Les retours sont beaucoup plus faciles et le district d'Anderlues est plus sensible à nos demandes de passage piéton. Nous avons encore eu récemment d'autres accords, mais c'est beaucoup plus compliqué sur cette partie-là de l'entité binchoise. Et donc sur en tout cas la partie régionale, je partage votre avis qu'il en faudrait bien plus qu'un en plus, notamment à l'arrêt de bus, puisqu'on a su en obtenir un, on ne l'aura pas. Et côté rue Gravis, ce n'est

pas forcément nécessaire là puisqu'on se retrouverait, quand les gens tournent directement sur un passage piéton. Cela peut risquer de créer une situation accidentogène. Quand on vient d'un grand axe, même si c'est 50 km/h, s'il est trop proche, ce n'est pas bon non plus. Et puis on a deux places qui se succèdent. C'est aussi compliqué de trouver le bon endroit pour pouvoir en mettre un ».

Intervention de Monsieur Deghorain :

« Ce serait efficace s'il y avait un feu de croisement ».

Intervention de Monsieur Van Houter :

« Voilà. Il y a un passage piéton plus loin, à proximité de l'école et du petit magasin. Cette zone-là est couverte. Plus haut, je crois qu'on n'aurait pas l'accord. Et sur la chaussée, je crois qu'on peut. On peut, mais voilà. Je vous ai répondu.

Intervention de Monsieur Devin :

« En résumé, la Ville de Binche est découpée en deux districts du Service Public de Wallonie Mobilité, celui d'Anderlues, nous pouvons avancer très rapidement et je le dis ici parce que nous avons eu cette même discussion avec Monsieur le Ministre François Desquennes. tout cela lui a été expliqué, exprimé. Nous avions une réunion des Bourgmestres avec lui et avec la commune d'Anderlues, par exemple, nous travaillons main dans la main par rapport à l'évolution du passage pour piétons au niveau de la côte de Moscou par rapport à des travaux de voirie qui vont être opérés prochainement. Il nous semble plus logique de mettre le passage piéton au-delà de la rue Royale et de la rue de Fontaine, plutôt qu'en bas, vu qu'ils vont devoir retraverser après pour reprendre un trottoir donc évitons deux traversées de voirie, n'en faisons qu'une.

Monsieur Deghorain :

« A nouveau, je voulais juste une petite explication ; on est invités à instaurer une courte interdiction de stationner. Est-ce que c'est une interdiction courte, temporelle ou bien spatiale? «

Monsieur Van Houter :

« Quand on dit courte, c'est physique. Parce que si elle était courte temporelle, c'est un règlement pris en collège ou par le Bourgmestre, et si c'est en Conseil communal, c'est du définitif ».

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

Excusée pour ce point :
Madame Roxane GROETEMBRIL, Conseillère;

37. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Courte interdiction de stationner à 7130 Binche Rue Boussart le long du n°7b

Le Conseil communal est invité à instaurer une courte interdiction de stationner à 7130 Binche Rue Boussart, le long du n°7b.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

Excusée pour ce point :
Madame Roxane GROETEMBRIL, Conseillère;

38. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 février 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 20 février 2025.

Accord à l'unanimité

DIVERS :

Monsieur Rombaut :

« Je serai assez bref, c'est une simple proposition, mais j'étais assez étonné d'être cité dans une affaire de sport. Heureusement, c'était en lien avec le CPAS, et donc je vais un peu rebondir parce qu'effectivement, je m'étonnais qu'on ait eu que 9 demandes pour 16 personnes au sein du Service Insertion, 9 familles pour 16 personnes. Simplement pour dire qu'effectivement, peut-être qu'il y a un travail à mener au niveau de l'insertion sociale, l'insertion socioprofessionnelle, mais j'avoue qu'effectivement, peut-être qu'avec 50 000 euros de la Ville de Binche supplémentaire pour notre Service Insertion et l'aide du service Sport pour notre service Insertion. Une synergie supplémentaire, peut-être qu'il pourrait y avoir un peu plus de demandes. Donc je plaide simplement, pourquoi pas, pour des crédits supplémentaires de la Ville pour notre CPAS et notre service d'Insertion Sociale et Socioprofessionnelle ».

Monsieur Urbain :

« Juste une petite question. J'ai été interpellé, mais je pense que vous aussi, de manière régulière, par rapport à l'école de Waudrez, à deux titres : le stationnement donc c'est vrai qu'au fur et à mesure des années, on a quand même pas trop mal équipé les abords de l'école de systèmes qui permettent de gérer un peu mieux le stationnement que génère cette école. J'ai les retours que c'est vrai qu'il y a, entre guillemets, à cause de ça ou grâce à ça, on le prend comme on veut, il y a pas mal de reports qui se font au niveau de la rue qui s'en va vers l'église. Donc je voulais juste savoir s'il y avait une réflexion plus globale sur le stationnement là-bas, parce que manifestement, les aménagements qu'on a fait ont porté leurs fruits, mais donc ont déplacé les problèmes un petit peu plus loin. La 2ème chose, j'ai été interpellé aussi, on me dit qu'il y a relativement souvent le week-end ou les soirées des activités dans cette école. L'unique question que je me pose est-ce que ce sont toutes des activités scolaires ou est-ce que cette école est louée aussi pour d'autres activités? Si oui, lesquelles? Et si oui, quelles sont, dans le règlement, les conditions qui font qu'on doit stopper à telle heure ou on ne peut pas mettre un maximum de bruit, etc. Je voulais juste avoir des infos par rapport à cette problématique-là ».

Monsieur Deghorain :

« En ce qui me concerne, je vais revenir avec un sujet qui me tient à coeur, à savoir le Patrimoine. Donc je vais revenir avec l'histoire des Récollets. Pour faire un historique de la situation, en juin 2022, la Ministre De Bue qui était en charge du Patrimoine a suspendu l'arrêt de démolition qui avait été pris par la Ville de Binche. Faisant suite à quatre rapports dont deux en stabilité, il est apparu que la stabilité de l'édifice n'était nullement menacée. L'intervention de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles a permis d'établir un rapport dont les conclusions se révélèrent très éloignées de celles du bureau mandaté par la Ville de Binche, initialement. Conclusion qui a été corroborée par un autre bureau, à l'époque, et cela date du mois de juin 2022. Au regard de ces rapports, une solution équilibrée permettant de se donner le temps de réfléchir à l'avenir du site en le mettant sous cocon et évitant ainsi de laisser se dégrader plus en avant, fut proposé à la Ville de Binche par la Ministre de tutelle. La solution préconisée était de placer une toiture métallique provisoire venant s'appuyer sur une poutre de béton, enfin une ceinture en béton installée sur les têtes de murs qui permettaient donc de stabiliser et de protéger le bien sans qu'il se dégrade davantage. Le coût estimé à l'époque était de 300 000 euros. La proposition était de 50 % à la charge de la Région Wallonne, 50 % à la charge de la Ville, ce qui nous amenait à 150 000 euros à charge de la Ville de Binche pour une solution qui permettait de préserver le site. Donc nous avions une solution à coût raisonnable qui permettait de garantir la sécurité publique et offrir une seconde chance au Patrimoine. Cette solution ne fut pas acceptée par la Ville. La question que je me pose, c'est pourquoi ? Cette solution aurait coûté 150 000 euros, elle avait l'avantage de concilier tous les points de vue, à savoir l'attention apportée par notre Bourgmestre à la sécurité publique et la préservation de notre Patrimoine historique dont je suis un ardent défenseur. Quoi qu'il en soit, ce montant de 150 000 euros qui aurait été initialement prévu pour trouver une solution qui convenait à l'ensemble des parties, elle est largement dépassée aujourd'hui. En fait, on est à plus de 220 000 euros si mes calculs sont bons et je ne compte pas notamment les missions de contrôle périodique en termes de stabilité qui sont demandées. Donc par rapport à ça, je tenais à ce que l'ensemble de la population puisse savoir où on en était par rapport aux coûts qui sont engendrés et qui sont supportés par la Ville de Binche, en sachant bien qu'il y a toujours une enquête judiciaire qui est en cours. J'avais déjà posé la question : on attend de voir si vous avez des informations par rapport à cette situation de l'enquête judiciaire. Il me revient également que, par rapport à l'avenir du site des Récollets, il y a une fiche patrimoniale qui a été soumise à l’avis de la

Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles. L'avis semble avoir été rendu en mars 2025, et je voulais poser la question est-ce que vous avez reçu connaissance de cette fiche patrimoniale qui a été demandée par la Ministre actuelle. Donc c'est une petite question pour remettre à l'ordre du jour ce sujet et que j'aimerais bien avoir un peu comme information pour voir vers quoi on va. Mais je trouve un peu dommage qu'une solution qui aurait pu convenir à l'ensemble des points de vue et en tout cas une solution équilibrée et qui aurait pu coûter moins cher que ce que ça ne coûte aujourd'hui et ce que ça ne va coûter, je trouve un peu dommage qu'on soit passé à côté ».

Monsieur Maghe :

« Je voudrais vous parler de Carnaval, qui a plutôt été, par contre, un chemin de croix pour le cortège du mardi après-midi. Il a été assez mal vécu par pas mal de participants et de suiveurs. Vous savez qu'il y a cinq ou six sociétés qui ne sont pas arrivées sur la Place. Et pire que ça, elles ont surtout été bloquées que ce soit dans le goulot du Paysan, voire un petit peu après, je pense que quasiment jusqu'au Baladin, j'exagère peut-être un peu, mais en tout cas 100 mètres avant, ça n'a pas été très agréable ni pour les gilles, ni pour les sociétés d'enfants, ni pour les suiveurs, les porteurs et autres. Et donc ce qui devait être un défilé fluide, s'est plutôt assimilé à une sorte de bouchon de gilles, de musiciens et de suiveurs. Alors il y a probablement plusieurs raisons à ça. Il y a de plus en plus de participants, il y a peut-être un problème de suiveurs et de porteurs - peut-être un peu trop de porteurs -, peut-être des commissaires qui ne font pas toujours avancer. Ça, c'est la responsabilité des différentes sociétés. De plus en plus de gens qui, dans les faits, n'ont rien à faire dans ce cortège. Et peut-être aussi trop peu d'infos pour justement déplacer ces gens qui n'ont rien à faire dans le cortège dès le départ, et de faire en sorte qu'ils ne s'engagent pas finalement derrière les sociétés et derrière les gilles et plutôt qu'ils partent sur les côtés. Donc ça c'est des raisons un peu structurelles que je peux comprendre. J'ai ouï dire qu'il y avait une raison plus conjoncturelle et qu'il y avait eu un blocage complet au départ du cortège, en tout cas à l'avant du cortège, un blocage d'environ 20 minutes. Et d'après les infos que j'ai, ce blocage relèverait des autorités communales qui ouvraient le cortège. Alors moi-même, je suis dans le cortège, donc je vous avoue que je ne vois pas ça. J'ai juste été bloqué un peu comme les autres, même si j'avais la chance d'être assez bien dans le début du cortège et donc ça a avancé de manière un peu plus fluide que ceux qui étaient derrière. Alors le 18 mars, il y a eu une réunion organisée par la Ville à l'Hôtel de Police, avec les Présidents de Sociétés pour visionner le

cortège, je trouve que c'est une intention louable. Je ne vous cache pas qu'en termes de RGPD, protection des données, loi sur la vie privée, ce genre de choses, je ne m'explique pas comment les Présidents de Sociétés ont eu droit à visionner ces images-là mais soit, c'est une question que je pourrais poser au Conseil de Police.
Je voulais simplement revenir là-dessus. Comment est-ce qu'on explique à vos yeux ce blocage? Ça fait deux ans que c'est très compliqué. Moi-même, l'année passée, ma société n'avait pas su arriver sur la Place. Je crois qu'on était 2 ou 3 dans le cas, ici, on parle de 5 à 6. Pourquoi ces 20 minutes de blocage? Qui a décidé, pour quelle raison? Et puis enfin, dernière question, j'entendais qu'il y avait une volonté de l'ADF de reprendre la main, mais toujours en collaboration avec la Ville, plutôt sur le Carnaval, l'organisation du Carnaval. Il est évident que tout ce qui est sécurité, nettoyage, l'organisation des médailles et autres, évidemment, on relève de la Ville, mais l'ADF veut essayer de reprendre tout le volet folklorique, traditionnel et autres. Je voulais savoir quelles étaient les intentions du Collège en la matière parce que je crois comprendre qu'il y a une ouverture aujourd'hui par rapport à ça et je n'ai pas le sentiment qu'elle était claire avant ».

Monsieur Gigounon :

« Alors, je suppose que vous savez pourquoi je vais intervenir ».

Monsieur Devin :

« Je vous invite à ne pas avoir ce ton condescendant à mon égard, Monsieur Gigounon. Je vous le dis, je vous en prie, parlez-nous du Patro et je le dis de manière respectueuse et c'est bien que vous vous battiez comme ça ».

Monsieur Gigounon :

« Il y a quelques semaines, les pompiers ont rendu un rapport et ont demandé au Patro que l'entièreté de l'électricité de la salle dans laquelle se tient le Patro soit refaite. Alors, pour le Patro, investir dans ce bâtiment, ce n'est pas spécialement le problème puisque j'ai fait le calcul sur les 7 dernières années, c'est plus de 21 000 euros qui ont été investis sur fonds

propres par le Patro dans un bâtiment communal, finalement. Comme vous l'avez dit, la salle du Patro est donnée au Patro gracieusement par la Ville sans contrepartie et en échange, le Patro gère son bâtiment en bon père de famille. Malheureusement, le Patro aujourd'hui n'est plus spécialement en capacité de faire les travaux nécessaires et le remplacement de la totalité de l'électricité.
Et donc, de ce que j'ai appris, les dirigeants du Patro sont venus à la rencontre de l'Echevin des Associations, justement à ce sujet-là, avec deux arguments. Le premier, malheureusement, ils n'avaient peut-être pas les moyens pour le faire et en plus, le bâtiment est voué à être détruit. Alors, comme Monsieur le Premier Echevin l'a dit, on ne sait pas quand, mais même si que ce soit le Patro ou la Ville, ce sera quand même d'une certaine façon de l'argent perdu et donc le Patro n'est pas contraire je pense à investir aussi de l'argent, mais je pense qu'on pourrait essayer de trouver quelque chose avec la Ville pour que ça ne soit pas un coût exorbitant, voir si c'est vraiment utile et sous quelles festivités c'est vraiment essentiel. Alors pourquoi est-ce que je vous en parle maintenant alors que justement le Patro, et vous l'avez dit, Monsieur le Bourgmestre, le Patro vient vers le Collège communal quand ils ont des questions. Ils ont été reçus, ils ont été entendus en effet, malheureusement, de ce qu'ils m'ont dit, parce qu'ils sont venus me voir après avoir vu justement l’Echevin des Associations en me disant aide-nous parce qu'on ne se sent pas écoutés, du moins on ne se sent pas compris et en fait, réellement, je pense qu'ils ont peur. Et ça, je pense que vous devez le prendre en compte. Leur peur, c'est quelque chose que vous ne pouvez pas occulter. Alors oui, ils sont reçus, mais malheureusement ils ont l'impression de ne pas être entendus. Et donc, c'est pourquoi, s'il vous plaît, prenez en compte mes remarques, la première que j'ai faite et la seconde parce que ce n'est pas juste moi mais pour le Patro. C'est vrai que j'y suis attaché, mais c'est vraiment pour défendre des personnes qui ont peur de perdre tous leurs investissements qu’ils mettent depuis des années, les parents, les patronnés et surtout les dirigeants qui veulent se battre ».

Monsieur Lecocq :

« En fait, on voulait tout d'abord, vous féliciter par rapport au baby-corner que vous avez mis en place au Carnaval. Mais du coup, ça nous a aussi donné l'occasion de vous inciter à aller de l'avant par rapport à un sujet qui nous tient très à coeur, qui est les points mauves. Donc des points mauves, qu'est-ce que c'est? C'est quelque chose qui a vu naissance en Espagne pour la sécurité et la prévention pour les femmes lors des festivités et des Carnavals pour nous, par exemple, ou d'autres festivités. Et donc ça permettrait

justement d'avoir des personnes bénévoles en lien avec des personnes professionnelles liées aux forces de l'ordre et les services de secours, afin de pouvoir avoir un point de refuge pour les femmes qui sont victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle. On a déjà eu des études qui disent que 98% des femmes en Belgique ont déjà été confrontées à une forme de harcèlement sexuel dans l'espace public et surtout lors des événements festifs. Cette initiative a vu le jour en Espagne et donc ça marche vraiment bien. On sait qu'il y a des discussions qui sont en cours dans d'autres communes et que bientôt il y aura sûrement d'autres annonces là-dessus. Et donc on pense que Binche peut aussi s'inscrire et aller de l'avant. Parce qu'on dit Plus Oultre, c'est notre dicton et je pense que c'est important que l'initiative du baby-corner, qui est une bonne base, comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est important les bases, qu'on aille au-delà et qu'on aille de l'avant. Voilà, c'était voir qu'est-ce qui était faisable, analysé, étudié pour le futur. Comme Binche est une Ville d'événements et de fêtes. C'était ma première petite question et j'en ai une deuxième, Monsieur le Bourgmestre, au sujet du 8 mai. Le 8 mai approche à grands pas. Ça va faire 80 années que nous allons fêter la fin du fascisme. Il y a déjà une coalition le 8 mai, une plateforme qui regroupe les syndicats, les organisations et des personnalités de la société civile. J'ai fait partie moi-même de la plateforme de la région du Centre comme membre aussi. Mon grand-père a été résistant. Donc on a été inculqué tout petits à l'importance du 8 mai. Et de voir avec la Ville, je sais qu'il y a déjà des initiatives qui vont voir le jour qui sont annuellement prévues avec les écoles. Mais comme c'est une date un peu symbolique et importante, 80 années, qu'est-ce que vous avez prévu en la matière? Il y a des idées qu'on a vu un peu circuler, comme mettre un triangle rouge sur un Hôtel de Ville, avoir une minute de silence dans des services communaux. C'est un peu ce qu'on a entendu. Ou prévoir une mise en valeur de certaines plaques de nos résistants, de nos anciens combattants, et peut-être aussi, comme on fait déjà des initiatives dans nos écoles, peut-être un événement un peu plus important, vu que ça fait 80 années ».

Madame Philippe :

« J'ai une question sur la rue de la Basse Egypte, on a placé la fibre dans cette rue et les avaloirs et les taques d'égouts ont été très abîmés. J'ai quelques photos que j'ai envoyées au service des Travaux cet après-midi. On a réparé des taques d'égout avec une barre de fer et les avaloirs sont bouchés, ils sont au niveau de la route. Donc ce serait peut-être bien de réagir, mais j'ai envoyé une note et des photos, au service Travaux par Mail. Cela va du numéro 8 au numéro 22 minimum. C'est un ancien Conseiller

communal qui m'a envoyé les photos et qui m'a contacté pour me dire voilà ce qui se passe, ça ne va pas. S'il y a de fortes pluies, l'eau va stagner et ça n'ira pas. J'ai une deuxième question qui concerne l'installation des Batopin sur Leval et Bray. Donc à Leval, vous avez eu les autorisations au mois de septembre ou récemment et je sais qu'à Leval, il y avait eu un moment une discussion parce que l'emplacement proposé n'était pas le bon. Est-ce que vous pouvez donner un timing de placement et d'ouverture de ces distributeurs, cela intéresse les populations de Leval et de Bray. Puis j'aurai une 3ème question que je vous enverrai par écrit sur la place du Centenaire. Je vous enverrai parce que je n'ai pas eu le temps de lire ».

Monsieur Devin :

« Je vais essayer de répondre dans l'ordre et de me retrouver dans le document. En premier lieu, c'était Monsieur Rombaut sur le travail à mener au CPAS. Vous nous parliez de 50 000 euros à donner au CPAS pour encourager à la pratique sportive. Je vous invite à les trouver dans les plus de 4 millions que la Ville de Binche donne déjà au CPAS, qui peut s'appuyer sur un budget global de 34 millions d'euros. Pour ce qui est du rapport des points, je vous invite à contacter respectueusement votre collègue Monsieur Maghe, qui pourra vous expliquer 50 000 euros sur 34 millions d'euros, ce que c'est. Mais j'ai bien compris votre souci d'améliorer l'information en la matière.
Monsieur Urbain, sur le stationnement à l'école communale de Waudrez. Vous ne pouvez même pas imaginer le plaisir que vous faites à Monsieur Van Houter. On connaît votre interlocuteur. Il a demandé à me rencontrer devant l'administration communale de manière très respectueuse ».

Monsieur Van Houter :

« En effet, en écoutant la question, j'avais l'impression de relire le mail qu'il nous a déjà envoyé deux ou trois fois. Donc je sais de qui on parle. Cette personne a déjà rencontré plusieurs fois la Direction de l'école. Alors sur les occupations, je vais commencer par rappeler que nous sommes locataires du bâtiment, et donc il y a ce que l'école organise pour elle-même. Nous, on ne loue jamais, on ne sous-loue jamais l'école à autre chose que l'école. Donc il n'y a aucune association privée, il n'y a pas d'anniversaire, il n'y a pas de boum, d'organisés dans l'école. Après, il y a une partie de l'école qui est

toujours à disposition de la Fabrique d'Eglises via je ne sais plus quelle fondation qui, elle, met aussi à disposition certaines parties du bâtiment pour des activités, mais qui sont principalement, à ma connaissance mais ils n'ont pas à nous demander notre avis, en journée. Donc, qui normalement n'apporte pas de nuisance, ce sont des activités très calmes, couture et compagnie. Alors les activités organisées par l'école. Sur cette année scolaire-ci, il y a eu le souper de l'école. Je pense qu'on ne peut pas reprocher à l'école d'organiser un souper dans son bâtiment. Il y a eu une bourse pour les vêtements de ski qui s'est passé un dimanche en journée et terminé à 15 heures. Je ne pense pas non plus que ce soit très problématique et que ça aide tous les enfants de l'entité puisque c'est ouvert à n'importe quelle famille de pouvoir bénéficier de vêtements pour partir en voyage scolaire à prix réduit. Il y a eu l'activité carnavalesque. Le carnaval de l'école, c'est un vendredi, l'après-midi. Je ne pense pas que ce soit problématique non plus. Il y avait une soirée Blind Tests qui avait été prévue en novembre, qui n'a pas eu lieu. Donc celle-là aurait peut-être pu déranger, puisque c'était quelque chose d'un peu plus différent, mais elle n'a pas eu lieu, donc ça pose pas de problème. Il y a la fancy-fair qui arrive prochainement. Ca, ce sont les activités organisées par l'école dans l'école. Il y a le Marché de Noël, un jeudi. L'activité bal des enfants s'est terminée à 20h. Je ne pense pas qu'on puisse reprocher à l'école de vouloir organiser des activités au profit des enfants de l'école, d'essayer de faire vivre l'école et de récolter aussi des moyens pour développer ses projets, ses activités, et encore une fois au bénéfice des enfants. Après, sur le stationnement, oui. L'école est implantée dans un quartier urbanisé avec beaucoup d'habitations. Beaucoup d'habitations sont venues après que l'école existe. C'est déjà bien avant que la plupart d'entre nous soit là. Alors je sais qu'on le dit souvent oui, elle est hyper développée, on l'a hyper développée. Alors c'est vrai que par rapport à l'histoire de l'école de Waudrez où il y a 20 ou 30 ans, elle était à la limite de la fermeture, il y avait 25 enfants je crois dans l'école à un moment donné, puis il y avait même 2 écoles. Parce qu'il y avait une école libre et une école communale. Moi, je ne l'ai pas connue, mais il y avait les deux. Depuis quelques années, l'école s'est bien redynamisé, mais nous sommes à un nombre normal. Il y a 172 élèves de mémoire qui fréquentent l'école, il n'y a pas de maternelle, c'est plus ou moins 10 classes. C'est très correct, c'est une population qui est plutôt en stabilité malgré tout ce qu'on peut entendre. On a eu, à un moment donné, une forte hausse, mais on est bien. Et alors oui, il y a du stationnement. On a déjà mis une forêt de potelets, je ne sais pas comment on peut appeler ça autrement, dans la rue principale. En mettre plus, je pense qu'on va arriver à un moment donné où même les gens qui habitent ne pourront plus se garer eux-mêmes chez eux. Aujourd'hui, il faut peut-être encore accepter qu'il y ait des petits moments de tolérance entre 8h et 8h30, entre 15h et 15h30. Je ne sais pas créer un parking là, on a déjà

sensibilisé au maximum, la Police passe. On ne peut pas, nous, les obliger d'aller tous les jours, mais en tout cas, nous, on n'a pas d'instruction pour dire de ne pas mettre de PV ou de mettre des PV. C'est à eux de juger ce qu'ils ont à faire. On a fait le maximum pour protéger les traversées piétonnes. Il y a encore d'autres potelets qui doivent être installés aux endroits où on trouve que c'est vraiment hyper dangereux, notamment tous les coins et traversées piétonnes, parce qu'il y a malheureusement des gens qui se garent sur les passages piétons, c'est de la folie. Il y a des endroits où on va encore protéger mais aller au-delà, ça va devenir déraisonnable. Ce n'est pas une question de budget, mais visuellement, ça va être affreux. Il faut aussi de la sensibilisation, il y a des comportements individuels qui doivent être sanctionnés. Ce n'est pas nous, ici, autour de la table qui pouvons le faire. Les enseignants sont sollicités aussi, en essayant qu'ils se garent le plus loin possible et laisser la priorité aux parents et aux grands-parents qui viennent rechercher les enfants. Après, il y a d'autres projets sur la table et dans l'avenir, je l'espère, pour l'école de Waudrez, mais on ne veut pas freiner son développement. Ce n'est pas l'objectif d'avoir une école usine avec 400 gosses, il n'y a pas la place et ce n'est pas l'objectif mais je ne peux répondre autrement qu'au niveau des activités, je sais qu'il y a une sorte d'obsession par rapport au fait que soi-disant il y aurait une exagération. On a même été reprocher à la direction d'avoir eu le malheur de chanter un karaoké dans sa propre école. Je pense qu'on arrive dans la limite du conflit de voisinage privé et non de quelque chose qui regarde le Conseil. Voilà, ça, c'est ma réponse ».

Monsieur Devin :

« C'est vrai que notre première action en la matière a vraiment été de sécuriser les trottoirs parce que les parents, les grands-parents venaient à toute vitesse en dernière minute déposer leur enfant devant la grille de l'école. Mais je pense que c'est un phénomène qui est connu par ailleurs et ils se garaient même devant des entrées de garage, des sorties de maison. Et donc ça a commencé comme cela. Et puis après l'école que j'ai bien connue, ma fille a été, s'est développée au fur et à mesure des années et de plus en plus ».

Monsieur Van Houter :

« Je voudrais compléter, mais c'est juste pour dresser le portrait, mais parmi

la plainte, je suppose qu'on parle de la même personne, on ne citera pas de nom. On a eu également un mail où on nous demande de demander au chauffeur de bus du transport scolaire qui ne dépend pas de la Ville, d'arrêter de klaxonner. Voilà. Donc on est à un point, je pense, où on est au-delà du raisonnable. Je ne sais pas quoi dire de plus ».

Monsieur Devin :

« Monsieur Deghorain, pour les Récollets. Rien de neuf au niveau de la Ville et je peux m'arrêter là. Pour nous, rien de neuf. Mais je vous considère trop que ne pas répondre à votre propos et peut-être rectifier une idée ancrée en vous et en tout cas éclairer la réflexion. Quand vous dites que la Ministre de l'époque nous a demandé de participer avec elle au paiement d'un toit, d'une toiture. Madame Leroy était membre du Collège communal à l'époque. En fait, cette toiture, c'était pour protéger le Patrimoine. C'est du ressort exclusif du Gouvernement de Wallonie. Comme la sécurité est de notre ressort et on ne demande pas de subsides en la matière, on ne demande pas d'aides. Et donc c'est du ressort exclusif du Gouvernement de Wallonie. C'est-à-dire payer une partie de ce que vous ne devez pas payer. Et comme ça, on va mettre le bâtiment sous cloche pendant combien d'années? Parce qu'à la vérité, Monsieur Deghorain, bien que je m'en sois ouvert à un responsable de Fabrique d'Eglises, je n'ai jamais reçu une demande pour extraire quoi que ce soit ou protéger quoi que ce soit dans une autre église. J'en ai fait la proposition, je m'en suis ouvert. Cela n'a jamais été le cas et ce n'est pas le cas depuis, ça fait combien de temps maintenant? Cela va faire trois ans cette année-ci, le 10 juin, je pense. Et donc soyons clairs, le 50/50 n'avait pas lieu d'être. Vous conviendrez avec moi que la dimension du Gouvernement Wallon, c'est une manière de dire on ne paiera pas. Sur l'analyse de son administration, Madame la Ministre, à l'époque, sous le Gouvernement précédent, elle a reçu une note, elle n'a rien décidé, on a été à son Cabinet, elle avait les éléments d'information, elle ne l'a pas fait, elle n'a rien décidé en la matière, soyons clairs. Ce n'est pas une querelle politique, c'est un fait. La nouvelle Ministre, et vous le savez bien, parce que quelqu'un de votre groupe politique est monté au créneau par rapport à cela, a demandé ce qu'elle faisait. Elle a demandé une fiche. Et cette fiche, vous me dites, elle en dispose depuis le mois de mars.
Ce que je peux vous dire, c'est trois choses. La Ville de Binche, elle continue depuis 2 ans et neuf mois, bientôt dix mois le 10 avril, à assumer sa responsabilité en matière de sécurité et nous le faisons. Et jusqu'à présent, c'est suffisant, c'est nécessaire, mais ce qui devait être fait a été fait. La deuxième chose, je vous rappelle les propos du Procureur du Roi qui me dit

« Cela arrive ». Moi, je ne maîtrise pas l'échelle du temps, de la Justice et du Parquet de Charleroi. Par contre, ce que je peux ajouter à la discussion, c'est que nous sommes alertés par rapport à l'autre bâtiment des Récollets, qui s'est effondré. Nous avons déjà mis en demeure le propriétaire, évidemment, en lui demandant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'il n'y ait pas à l'intérieur des squatteurs et pour qu'il n'y ait pas de déflagration supplémentaire par rapport à certaines personnes qui habitent à l'Avenue Charles Deliège. Et vous savez la proximité entre ce bâtiment et l'autre. Et donc nous lui avons sommé de prendre toutes les mesures nécessaires et de mettre à bas certains édifices pour que justement tout ce qui est écroulé n'appelle pas l'écroulement d'autres choses. Voilà, ça c'est le dernier élément d'information que je peux vous donner. Je peux parler sous le couvert de Monsieur le Directeur général, la mise en demeure a bien été donnée. Si vous voulez ajouter d'autres éléments d'information à la discussion mais je pense vous avoir tout dit. Je ne parle pas de l'Église, je parle de ce que nous avons connu, là où les migrants ont été accueillis. C'était en 2015, je pense, au milieu de 2015. Voilà pour ma réponse à votre interpellation, Monsieur Deghorain ».

Monsieur Deghorain :

« Mais donc vous n'avez pas eu connaissance de la fiche patrimoniale? «

Monsieur Devin :

« Non, la Ville n'a pas reçu la fiche patrimoniale. La Ville ne l'a pas reçue. Mais vous me dites que Madame la Ministre, elle l'a en bonne et due forme ».

Monsieur Deghorain :

« Elle ne l'a pas encore. »

Monsieur Devin :

« Elle ne l'a pas encore ? Donc nous n'avons pas, nous, une fiche. Je n'ai pas pu lire une fiche, vous n'avez pas pu lire. La Ville n'est pas encore informée de la chose. J'imagine que Madame la Ministre le sera en priorité et c'est elle qui l'a demandé.
Ensuite, Monsieur Maghe, sur le Carnaval. J'ai lu un post sur les réseaux sociaux très intéressant. Il y en a eu plusieurs, plus ou moins intéressants, plus ou moins dirigé. J'ai lu que c'était la faute de Frédéric Dardenne. Vous imaginez le bazar? On a tout bloqué pour Frédéric Dardenne, qui demandait juste à venir avec son épouse, qui suit des études de photographie et que j'ai accueilli avec plaisir lors du Mardi Gras. Mais ce n'est pas pour lui qu'on a arrêté le cortège. Est-ce que c'était pour le Ministre Coppieters? Je ne pense pas non plus qu'on arrêtait le cortège pour le Ministre Coppieters. Le poste que j'ai lu et qui a attiré mon attention, c'est celui de Monsieur Jérôme Urbain. Organiser l'inorganisable, c'est à peu près ça. Et vous savez, on pointe les uns, les autres, mais c'est un peu la faute de tout le monde. J'ai trouvé qu'à la fin de ça, c'était plein de bon sens. Et donc, cher Monsieur Urbain, franchement, je vous remercie pour ce poste, vous qui êtes un des 3 750 porteurs d'oranges.
Est-ce que j'ai été mettre sur les réseaux sociaux, c'est la faute des Récalcitrants qui étaient devant ma société? Non. Mais un Récalcitrant que je connais particulièrement bien, me dit « C'est de la faute d'Antenne Centre Télévision ». J'ai dit Ah bon? Explique-moi. Il me dit « On doit attendre telle heure pour rentrer ». Je lui dis Ne dis rien, ce n'est pas possible, ce n'est pas ça.
On fait Carnaval. Il y a bien un jour sur lequel on ne va pas sur les réseaux sociaux, c'est Carnaval. Chacun vit son Carnaval comme il l'entend. Bref, je fais Carnaval, et à la vérité… Quel Carnaval, quoi! Mais quel Carnaval! Et donc votre intervention c'est pas pour parler d'Antenne Centre Télévision qui a été pointée du doigt, ce n'est pas pour parler de l'ex-ministre Dardenne. J'ai lu aussi que c'était à cause des gars en orange qui étaient devant et qui bloquaient : les policiers. Ça a été retiré et puis c'est devenu à cause des membres du Collège communal, les méchants socialistes qui n'ont, mais qu'un objectif, et je ne suis pas condescendant, je suis ironique. Il y a une nuance. Je suis ironique. Les méchants socialistes qui ont passé leur Carnaval à empêcher que le cortège puisse avancer. J'ai entendu des propos sur Mme Davoine, sur Monsieur Van Houter. A la vérité, si Monsieur Van Houter s'est exprimé à certains moments pour ralentir, Mme Davoine peut-être également, je l'ai fait pendant 15 ans, 16 ans, parce que quand vous êtes en tête, vous avez le souhait que cela puisse suivre. Et donc peut-être effectivement que cela a été dit. Était-ce une volonté des membres du Collège communal de freiner le cortège? Assurément pas. Est-ce qu'il y a

une conjonction de choses? Oui, je suis d'accord avec Monsieur Urbain. Je pense qu'il y a des responsabilités accumulées. Et je vous le dis tout de suite, Monsieur Maghe, devant l'ADF, je leur ai dit : l'année prochaine, les membres des autorités politiques ne seront pas juste devant les petits gilles, ils seront 20 mètres devant les petits Gilles et ils ne demanderont pas ni qu'on ralentisse, ni qu'on avance. J'ai passé des cortèges entiers, je prends à témoin Monsieur Urbain, Monsieur Labar, Mme Davoine, Monsieur Van Houter, Monsieur Tilmant, à faire avancer le cortège. Avancer, avancer, on aurait dit des commissaires. Ce n'est pas toujours apprécié. Le dimanche, ça va mieux, il y a moins de gens. Pas le long des barrières. Mais le mardi, c'est autre chose. Alors à la vérité, le filtre organisé par la Police, est-ce qu'il doit pouvoir bouger? C'est un élément qui est sur la table. Est-ce qu'on doit le faire à l'entrée du goulot à la rue de Bruxelles ? C'est une réflexion qui est en cours. Est-ce qu'il y a des gens qui se retrouvent-là qui n'ont rien à y faire? Oui, assurément. Est-ce que l'ADF a émis des souhaits? Je l'ai dit à Monsieur Rombaut, je l'ai dit devant les Présidents de Sociétés, tous les souhaits ont été exaucés. Jusqu'à empêcher le stationnement et la circulation le vendredi soir pour que certaines sociétés, Jeunes Indépendants, Maxim's, Supporters, Indépendants et d'autres, puissent sortir à la viole. A la vérité, quand je suis arrivé vers 7 heures, tous les emplacements de stationnement étaient occupés, tous. Et on a procédé, je remercie Monsieur Beaujean, nous avons fait le tour ensemble du secteur Horeca principalement à cette heure-là et les gens sortaient des restaurants, des cafés et ont déplacé leur véhicule. Il y a eu une demande de 3 750 porteurs d'oranges. Monsieur Maghe, est-ce que c'est la seule responsabilité du Collège communal, sincèrement ? Vous savez bien que non. Est-ce qu'il est maintenant de bon ton quelquefois de pointer du doigt les autorités des forces de l'ordre? Oui. Les politiques ? Oui, vous le savez bien, vous le savez autant que moi. A la vérité, c'est une conjonction de choses, je vous l'ai dit. On va être d'accord sur une chose, vous et moi, Monsieur Maghe : j'ai vécu le pire cortège des quarante années que j'ai été gille et Bourgmestre. Cela ne peut plus se reproduire. En cela, je remercie Monsieur le Président de l'ADF par sa remarque : l'ADF doit reprendre les choses en main. Je le pense et je l'assure de tout mon soutien. Parce qu'en fait, c'est ce que j'ai expliqué, il n'y a pas la Ville d'un côté, l'ADF de l'autre et la Police encore sous le côté. Est-ce que c'est l'ADF qui organise le Carnaval? Je leur ai dit que non, il n'assure pas la sécurité, il n'assure pas la logistique, il n'assure pas le financement de l'organisation du Carnaval. L'ADF est responsable du Folklore et dans cette charge du Folklore, il lui incombe, effectivement, de réfléchir à comment faire en sorte que cela puisse se passer au mieux. Et vous savez combien je peux être attentif aux bonnes propositions, aux bonnes initiatives. Votre société, les Jeunes Indépendants, est à l'origine de la demande de pouvoir accéder par le fond de la Grand-Place au cortège du soir. C'est votre société, votre Président, qui est à

l'initiative de l'interdiction de stationnement et de circulation le vendredi soir. Et donc ces images ont été montrées pour que tout le monde se rende compte que ce n'est pas la méchante Police toute seule, les méchants politiques tout seuls, ni les porteurs d'orange tout seuls. Parce que quand on regarde ces images, on se rend compte de ce qu'est le déplacement d'une société. La vôtre, vous êtes 165. Quand on voit le nombre de porteurs d'orange, ni plus ni moins que les autres, fois 2 en fait mais 160, 320 porteurs d'oranges. Il faut qu'à un moment donné, un Commissaire aille voir et traverse la forêt des porteurs d'orange pour voir si on avance. Et le fait de montrer les images, c'est évident pour tout le monde. Et donc, ils vont travailler là-dessus, les Présidents ensemble, avec leurs Commissaires, avec la Police, avec la Ville, et nous verrons ensemble comment nous pouvons améliorer cela. A cela, je vais vous ajouter ceci : je n'ai jamais connu un cortège dimanche qui avançait aussi vite. Comme quoi, vous voyez, avec les mêmes personnes, il y a une réalité toute différente. Peut-être cela obéit à certains paramètres. Peut-être moins de porteurs d'orange. C'est une possibilité. Peut-être moins de personnes au sein des Sociétés. Je dis ça devant Antenne Centre Télévision, mais ils ne m'en voudront pas ; ils ont été lavés de tout soupçon en la matière et je pense que le journaliste présent est un gille émérite. Je vais aller plus loin, on va être de bon compte, le Lundi Gras au feu d'artifice, les Jeunesses étaient vraiment en retard, vraiment plus en retard que d'habitude. Et vous savez, comme on est tenu par un créneau horaire. Le mardi soir, je ne peux pas vous dire ça, ce n'est pas vrai, mais le lundi soir, en fonction de l'arrivée du départ du train à la gare, nous ne pouvons pas tirer n'importe quand. C'était leur 30ème anniversaire, il y avait quelque chose de prévu pour les Jeunesses, en termes pyrotechniques. Est-ce qu'il y avait des membres du Collège communal qui freinaient l'avancée du cortège de jeunesse? Je ne pense pas. Est-ce qu'il y avait des porteurs d'oranges? Je ne pense pas, mais la réalité est celle-là. J'abuse un peu du temps, je m'en rends bien compte, mais nous allons deux semaines plus tard et me voilà arrivé au cortège de Leval. Qui est là ? Monsieur Tilmant, Madame Corso, Madame Davoine, et vous aussi Madame Alongi. Est-ce qu'il y a beaucoup de porteurs d'oranges? Non, ce sont des camionnettes. Est-ce que les membres du collège freinent? Non. Je vois Monsieur Tilmant : « Je n'en peux plus Laurent, je n'arrête pas de vouloir les faire avancer, il n'avance pas ». Est-ce que les Pierrots sont une société redoutable? Non, adorable. Est-ce que les 220 paysans de Leval sont indomptables ? Non, charmants. Le fait est qu'en partant à 4 heures des 4 Saisons, ils arrivent quand il fait noir sur la Place de Leval. Que voulez-vous que je vous dise? Mais à Binche, évidemment, tout prend de l'importance et tout doit être amélioré, mais à Leval aussi et le lundi aussi. J'ai lu avec attention le poste de Monsieur Urbain, lisez-le, il n'est pas loin de la vérité. En fait, chacun vit sa propre réalité. La vérité est quelquefois plus complexe mais, vivre un cortège qu'on a

vécu cette année-ci, j'escompte bien que ce soit la dernière fois. Et en terme d'autorité politique, il y aura une distance suffisante et un comportement qui fera en sorte qu'aucune critique ne puisse être émise. Je crois que ce sera tout à l'honneur des responsables.
Pour Monsieur Gigounon, sur le Patro, vous me parlez d'un investissement par rapport aux remarques des pompiers qui doivent tout le temps être suivies, bien évidemment. Vous me parlez d'un chiffre de 21 000 euros. Pour connaître la recette de Carnaval du Patro de Buvrinnes, je suis bien renseigné, vous savez. Mais est-ce que cette recette doit être investie là-dedans? On peut être d'accord, on peut peut-être réfléchir à autre chose. Et donc j'en parlais avec Monsieur le Directeur général. Je vous remercie pour votre intervention. On va faire en sorte, prenez note, de les rencontrer. Nous allons les recevoir par rapport à un aspect qui est bien de la sécurité.
Monsieur Lecoq, sur le baby-corner et le 8 mai.
Effectivement, on a fait ce coin baby-corner, nous avons cette toilette par rapport aux dames. Dans le débriefing du Carnaval, j'ai demandé à ce qu'une deuxième zone soit ouverte par rapport aux dames, par rapport à une accessibilité, une visibilité. Quand vous êtes de Binche, on vous dit c'est derrière l'Hôtel de Ville. Et puis la force de l'habitude, année après année, c'est aussi vrai pour les urinoirs. Si vous mettez un urinoir à un endroit, vous le retirez une année, les gens croient qu'il y a encore un urinoir, si vous voyez ce que je veux dire. J'ai vu qu'au Doudou ils allaient mettre ça en place. Je vais voir un petit peu avec les collègues montois comment ils mettent le coin mauve, ils le font au Doudou à Mons. J'ai lu un article là-dessus, je vais voir comment ils font ça, voir si c'est fait à d'autres endroits. Je ne ferme pas du tout la porte, Monsieur Lecoq, loin de là, très loin de là.
Sur le 8 mai, je vous l'avoue, chaque année, le 8 mai, on organise. C'est une date qui tient à coeur à la Ville de Binche, bien évidemment. Monsieur Tilmant en a été un des fers de lance. Il y a d'ailleurs une mobilisation de l'ensemble des membres du Collège communal principalement. Madame Philippe vient tous les ans. Il y a un travail de mémoire qui est réalisé dans les écoles par rapport à ce moment, les écoles communales qui sont de notre responsabilité. On a d'ailleurs encore eu ici toute une réflexion par rapport aux monuments aux morts. Pas plus tard qu'au Collège communal d'hier par rapport à un monument aux morts. Et donc je vous invite à y venir. N'hésitez pas, nous le faisons depuis, pour notre part, depuis 19 ans et même peut-être des années avant. Oui, et nous travaillons de concert avec les Associations patriotiques de quelque ordre que ce soit ».

Monsieur Lecocq :

« Simplement, c'était parce que comme ça fait 80 années, qu'on fasse quelque chose d'un peu plus important en la matière, vu que c'est vraiment une date anniversaire ».

Monsieur Devin :

« Pour Mme Philippe, c'était Batopin et la fibre optique. Donc Batopin. Vous êtes allée quand à Leval? Récemment, j'imagine. J'y étais et donc ils ont commencé à dégager le terre-plein à cet endroit-là. C'est prévu pour fin avril. Le 1er mai, c'est le grand soir. A Jodoigne, partout ailleurs en Wallonie. C'est le grand soir. Et donc peut-être que pour ça, vous pourrez aller chercher vos billets à Leval. Nous l'espérons. Après, on voit ce qu'il en est. Sur Bray, j'ai eu un entretien avec Monsieur le Fonctionnaire délégué. Il m'a dit « Ce n'est pas possible, c'est une zone verte, je ne vois pas comment je pourrais autoriser cela ». Un recours est pendant. En parallèle, ils réfléchissent à un autre emplacement et ils étaient sur une proposition au trafic à Waudrez.
Enfin, pour la fibre optique. J'imagine qu'il y a des habitants de la rue Basse-Égypte que vous connaissez. Ce que j'inviterai à faire, c'est de prendre un peu de votre temps ce soir et de pouvoir vous entretenir avec Monsieur Labar ».

Monsieur Labar :

« Madame Philippe, justement, j'ai eu contact à 18 h, avec le Monsieur dont vous parliez, je ne peux pas le citer malheureusement, même si c'est un ancien Conseiller-Echevin. A 18h27, il m'envoyait déjà des photos.
Je vais vous inviter également à me renvoyer vos photos parce qu'il faut savoir que c'est une société qui a travaillé là, et donc la responsabilité est bien entendu dans le chef de cette société ».

Monsieur Devin :

« Au niveau du règlement général de protection des données, cet échange de photos de gens, j'espère qu'on ne voit personne en train de travailler ?

Donc nous avons deux sources d'information qui vont permettre de bien faire les choses. Voilà pour l'ensemble des réponses.
La séance publique est levée. Je remercie le public d'avoir assisté à nos échanges cordiaux et je vous souhaite une très belle soirée ».

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

C.C.A.T.M.

Madame Roxane GROETEMBRIL entre en séance avant la discussion du point.

39. Renouvellement de la CCATM - Désignation des membres

Le Conseil communal est invité à approuver la composition de la CCATM et désigner les membres du quart politique.

Désignation de :
Poste 1 :
Effectif : Monsieur Jean-Michel REGHEM
Suppléant : Monsieur Geoffrey SAVELLI
Poste 2 :
Effectif : Monsieur Benoit WATREMEZ
Suppléant : Monsieur Pascal BOUSSART
Poste 3 :
Effectif : Mme Aurélie DRAGUET
Suppléant : Monsieur Guy CANTRAINE
Poste 4 :
Effectif : Monsieur Thierry PREVOT
Suppléant : Monsieur Jean-François BELIN
Poste 5 :
Effectif : Monsieur Gil VAN CAYSEELE
Suppléant : Monsieur Michel DEGUELDRE
Poste 6 :
Effectif : Monsieur Christophe CAISSE
Suppléant : Monsieur Francesco ROMA
Poste 7 :
Effectif : Mme Véronique BRULET
Suppléant : Monsieur Raymond BARON
Poste 8 :
Effectif : Mme Caroline ORENS
Suppléant : Mme Marilyne GILLET
Poste 9 :
Effectif : Monsieur Emile BOURDON
Suppléant : Monsieur Frédéric PIECHA
Poste 10 :
Effectif : Monsieur Eddy DEPRETS

Suppléant : Mme Mélanie HOOGEWIJS
Poste 11 :
Effectif : Mme Laëtitia FASOL
Suppléant : Mme Sabine DEHOUT
Poste 12 :
Effectif : Monsieur Charles MORUZZI
Suppléant : Mme Manon DUPUIS
Candidats versés dans la réserve :
Monsieur Christian VANDENBERGHE
Mme Virginie STORDEUR
Monsieur Massimiliano ISCARO

40. Renouvellement de la CCATM - Désignation du président

Le Conseil communal est invité à désigner le Président de la CCATMONSIEUR

Désignation de Mme Sophie DANTINNE

PERSONNEL STATUTAIRE

41. Personnel ouvrier statutaire - Démission volontaire

Le Conseil communal est invité à statuer sur la démission volontaire de Monsieur RISTANI Francesco de ses fonctions d'ouvrier qualifié statutaire à temps plein à la date du 28 février 2025 à la suite de l'épuisement de son congé pour convenances personnelles.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

42. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°12, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame STIÉVENART Mathilde, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

43. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi vacant, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°14, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Audrey BUISSERET, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire dans un emploi vacant, à partir du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

44. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi vacant, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°13, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Monsieur Logan DETOURNAY, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, dans un emploi vacant, à partir du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

Monsieur Frédéric TILMANT quitte la séance avant la discussion du point.
Excusé pour ce point :
Monsieur Frédéric TILMANT, Conseiller;

45. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants à partir du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 janvier 2025, point n°15, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame TILMANT Valentine, en qualité d'institutrice maternelle titre requis, à titre temporaire dans des périodes vacantes, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 à raison de 26 périodes par semaine.

Monsieur Frédéric TILMANT entre en séance avant la discussion du point.

46. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'un d'instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°9, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Monsieur Chris DELIEGE, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

47. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à partir du 27 novembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°10, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Laurie LAMBERT, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 24 périodes par semaine, à partir du 27 novembre 2024.

Accord à l'unanimité

48. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, du 6 novembre 2024 au 22 novembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025,

point n°15, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Alicia LAPAGLIA, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 15 périodes par semaine du 6 novembre 2024 au 22 novembre 2024.

Accord à l'unanimité

49. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°19, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame POLAT Sevgi, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, du 11 septembre 2024 au 26 septembre 2024 et du 01 octobre 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

50. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, du 16 décembre 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°11, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Flavie ZAK, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire dans un emploi non vacant, du 16 décembre 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

51. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Prolongation du congé d'une institutrice maternelle à titre définitif pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d’infirmité à des fins thérapeutiques à partir du 26 février 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 février 2025, point n°6, par laquelle il décide de marquer son accord quant au congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d’infirmité à des fins thérapeutiques à Madame Annabel BOUGARD, institutrice maternelle à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, du 26 février 2025 au 25 août 2025, soit pour une durée de 6 mois.

Accord à l'unanimité

52. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 21 février 2025, point n°13, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame ROUYER Clémence, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

53. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Demande de mise en disponibilité d'une institutrice maternelle à titre définitif pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV à partir du 1er juin 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 21 février 2025, point n°93, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite de type IV, à raison de 1/4 temps, de Madame Annick FOULART, institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 1er juin 2025 jusqu'à la veille de sa pension.

Accord à l'unanimité

54. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une d'institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois non vacants à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 28 février 2025, point n°9, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame BESICOS Mélina, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

55. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, du 23 janvier 2025 au 24 janvier 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 28 février 2025, point n°8, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame LAURA VANDENDRIESSCHE, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 8 périodes par semaine du 23 janvier 2025 au 24 janvier 2025.

Accord à l'unanimité

56. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Mise à la retraite d'une institutrice maternelle à titre définitif à dater du 01 mars 2025 - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la cessation définitive des fonctions de Madame Christine HOCQUET, de son poste d'institutrice maternelle à titre définitif, à raison de 26/26ème par semaine, en raison de sa mise à la retraite, à dater du 1er mars 2025.

Accord à l'unanimité

57. Enseignement fondamental - Année scolaire 2021-2022 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à titre temporaire dans des périodes non vacantes, à partir du 25 avril 2022 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 mars 2025, point n° 21, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Céline ZUPANCIC, en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté à titre temporaire dans des périodes non vacantes, à partir du 25 avril 2022.

Accord à l'unanimité

58. Enseignement fondamental – Personnel - Année Scolaire 2024/2025 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 16 janvier 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 mars 2025, point n°26, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Justine BELIEN, institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 16 janvier 2025.

Prise d'acte

59. Enseignement fondamental - Direction - Année scolaire 2023-2024 - Binche 3 - Évaluation d'une directrice stagiaire au terme de sa première année de stage

Sur base du rapport établi par la Commission d'évaluation de la directrice stagiaire, le Conseil communal est invité à évaluer le stage de Madame Livia GOBBO en lui attribuant la mention « favorable » au terme de sa première année de stage.

Accord à l'unanimité

60. Enseignement fondamental - Direction - Année scolaire 2024-2025 - Binche 3 - Évaluation d'une directrice stagiaire au terme de sa deuxième année de stage

Sur base du rapport établi par la Commission d'évaluation de la directrice stagiaire, le Conseil communal est invité à évaluer le stage de Madame Livia GOBBO en lui attribuant la mention « favorable » au terme de sa deuxième année de stage.

Accord à l'unanimité

61. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, du 21 janvier 2025 au 21 février 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 mars 2025, point n°24, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Laura SCOZZARI, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans un emploi non vacant, à raison de 12 périodes par semaine du 21 janvier 2025 au 21 février 2025.

Accord à l'unanimité

62. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 5 périodes par semaine, du 18 mars 2025 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 mars 2025,

point n°100, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Loredana MARCHESI, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 5 périodes par semaine, du 18 mars 2025 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

63. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de trompette à titre définitif et à titre temporaire et de musique de chambre à titre définitif du 13 au 24 janvier 2025 et du 25 janvier au 7 février 2025

Le Conseil communal est invité à accorder à Monsieur François ANDRÉ, professeur de trompette à titre définitif et de musique de chambre à titre temporaire, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire, à raison de 9 périodes par semaine, du 13 au 24 janvier 2025 et du 25 janvier au 7 février 2025.

Accord à l'unanimité

64. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes par semaine du 13 novembre au 2 décembre 2024, du 11 au 20 décembre 2024 et du 13 janvier au 7 février 2025

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Madame Selena HOCQ, en qualité de professeur de trompette à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 5 périodes par semaine du 13 novembre au 2 décembre 2024, du 11 au 20 décembre 2024 et du 13 janvier au 7 février 2025, en remplacement de Monsieur François ANDRÉ.

Accord à l'unanimité

65. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes par semaine du 16 novembre au 2 décembre 2024, du 4 au 20 décembre 2024 et du 13 janvier au 7 février 2025

Le Conseil communal est invité à désigner et affecter Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de musique de chambre instrumentale à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 4 périodes par semaine, du 16 novembre au 2 décembre 2024, du 4 au 20 décembre 2024 et du 13 janvier au 7 février 2025, en remplacement de Monsieur François ANDRÉ.

Accord à l'unanimité

66. Enseignement Artistique à Horaire Réduit - Année scolaire 2024-2025 - Beaux-Arts - Commission de sélection en vue de la désignation d'un directeur à titre stagiaire dans un emploi vacant - Désignation des membres de la commission -

Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 21 février 2025, point n° 23, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation des membres de la Commission en vue de la sélection d'un candidat pour le poste de directeur à titre stagiaire dans un emploi vacant à l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

67. Enseignement artistique à horaire réduit - Direction - Année scolaire 2024-2025 - Beaux-Arts - Fin de fonction d'une directrice stagiaire à dater du 25 avril 2025

Le Conseil communal est invité à mettre fin au stage de Madame Eva GODART en qualité de directrice stagiaire, à dater du 25 avril 2025.

Accord à l'unanimité

68. Enseignement artistique à horaire réduit - Direction - Année scolaire 2024-2025 - Beaux-Arts - Admission à la fonction de promotion d'un(e) directeur/trice stagiaire

Le Conseil communal est invité à statuer sur l'admission au stage d'un(e) directeur/trice stagiaire pour l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Binche, à dater du 26 avril 2025.

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume SOMERS Laurent DEVIN